HAL
open science

Le développement dans l'impasse : femme et politique au Liban

Safwa Tallal

To cite this version:

Safwa Tallal. Le développement dans l'impasse : femme et politique au Liban. Science politique. 2018. dumas-02539706

HAL Id: dumas-02539706

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02539706

Submitted on 10 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communauté UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

SCIENCES PO Grenoble

Le développement dans l'impasse :

femme et politique au Liban

Safwa TALLAL

Septembre 2018
Master « Intégration et mutation en Méditerranée et au Moyen-Orient » Sous la direction de Claire Marynower

Le développement dans l'impasse :
femmes et politique au Liban, l'immobilisme

Safwa TALLAL

Septembre 2018
Master « Intégration et mutation en Méditerranée et au Moyen-Orient » Sous la direction de Claire Marynower

Liste des abréviations

AU	Université Antoine
CCER	Campagne Civile pour la Réforme Electorale
CEDAW	Convention sur l'Elimination de toute forme de Discrimination envers les Femmes
DAWRIC	Action Directe pour les Femmes : Réforme, Inclusion, Confiance
FL	Forces Libanaises
LADE	Association Libanaise pour des Elections Démocratiques
LCPS	Centre Libanais d'Etudes Politiques
LCP	Parti Communiste Libanais
LEAP	Projet d'Assistance pour les Elections Libanaises
LIU	Université Internationale Libanaise
LL	Livre Libanaise
LWC	Conseil des Femmes Libanaises
LWR	Ligue des Droits des Femmes
MEPI	Initiative de Partenariat avec le Moyen-Orient
NDU	Université Notre-Dame
NU	Nations Unies

OCA	Organisation de l'Action Communiste
OLP	Organisation de Libération de la Palestine
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PNUD	Programme pour le Développement des Nations Unies
PSP	Parti Social Progressiste
RDFL	Rassemblement Démocratique des Femmes Libanaises
UIFER	Initiative Universitaire pour la Réforme Electorale
UE	Union Européenne
USAID	Département de Coopération et de Développement des Etats-Unis
USD	Dollar Américain
USJ	Université Saint-Joseph

Sommaire

Liste des abréviations....5
INTRODUCTION....8
I.Femmes, ordre politique, opposition structurelle....11
1.Généralités sur le statut socio-économique des femmes libanaise :....13
2. La structure institutionnelle libanaise : perpétuation des inégalités de genre au sein de la vie politique....16
a) Patriarcat et confessionnalisme....17
b) Systèmes et campagnes électoraux....19
c) Finances et crédibilité....22
3.La mobilisation politique des femmes libanaises : 24
a) L'engagement non-partisan des femmes libanaises :....25
b) Les femmes libanaises dans les partis politiques :....26
c) Les femmes en poste de gouvernance politique :....29
II. Le développement à l'épreuve des institutions : constats et recommandations....33
1. La société civile libanaise : portrait et programmes....34
a) Portrait des organisations de la société civile libanaise....34
b) Société civile et donneurs internationaux....36
PNUD - LEAP....36
UE - DAWRIC....38
2. L'impact du développement sur l'inclusion des femmes en politique....40
3. La nécessité d'un travail bilatéral entre les espaces institutionnels et civils....43
a)Faire collaborer les acteur 44
Responsabiliser les partis....44
L'influence de l'audiovisuel....46
b)Mettre en place des réformes....47
CONCLUSION....51
BIBLIOGRAPHIE....53

INTRODUCTION

Le Liban est souvent faussement considéré comme « la seule démocratie du monde arabe ». En effet, il est le seul pays du Moyen-Orient dont la vie politique s'inscrit dans une tradition démocratique affirmée par sa constitution et théoriquement mise en œuvre par son régime politique. L'État est confessionnel mais supposément égalitaire face aux 18 communautés religieuses qui peuplent le pays. Les femmes sont également considérées comme jouissant de plus de libertés que les autres femmes de la région, diffusées sur les écrans du monde arabe, actrices et chanteuses. Toutefois, cette apparente ouverture du Liban n'est qu'un résidu de publicité souvent exportée par la diaspora et le milieu de l'audiovisuel dans le reste du monde. C'est également l'aperçu que l'on se donne lorsque l'on visite Beyrouth pour la première fois, ses tours de verre et son occidentalisme qui semble forcé. Toutefois, hors de Beyrouth et de sa liberté occidentalisée, la société libanaise reste une société en grande partie conservatrice et très inégalitaire à l'égard des femmes, notamment dans leur représentation sur la scène politique.

Aujourd'hui, le Liban se range au 135ème rang du rapport annuel du Forum Économique Mondial sur l'Autonomisation Politique : 9% des députés et haut-fonctionnaires sont des femmes, et 4,5% des positions ministérielles sont tenues par des femmes. Les récentes élections de Mai 2018 ont mené au Parlement six femmes libanaises sur les 128 législateurs en poste – soit environ 4,6% de députés femmes. C'est deux de plus qu'aux dernières élections tenues neuf ans auparavant.

En comparaison avec d'autres pays de la région, le Liban apparaît comme l'un des moins bons élèves

concernant la représentation des femmes au Parlement, se dressant au-dessus de trois pays ayant des scores encore plus faibles (le Koweït, Oman et le Yémen). Oman et le Koweït ont respectivement une et deux femmes députés. Le Yémen en guerre n'en a aucune, mais à sa décharge le pays ne possède plus aucune institution fonctionnelle aujourd'hui. Même l'Arabie Saoudite ultra-conservatrice a nommé 30 femmes à l'Assemblée Consultative leur accordant un petit 20% des sièges.

Christina Lassen, Ambassadrice de l'Union Européenne au Liban, avance lors d'une conférence pour la promotion de la représentation des femmes au Parlement tenue à Beyrouth en Janvier 2018:

> « In politics, there seems to be some kind of invisible barrier for women to really break through »

Cette "barrière invisible" réside en réalité d'un immobilisme institutionnel qui voile et empêche la prise de conscience politique sur une question qui touche aux fondements de son système.

Dans ce contexte institutionnel, le terrain libanais connait la présence d'un acteur important dans la résolution des enjeux sociaux et économiques du pays. En effet, le Liban se caractérise par un fort désinvestissement de l'Etat : 70% du secteur éducatif et l'essentiel des structures de santé par exemple sont aux mains de groupes privés. Pour contrer cette absence, les organisations de la société civile ont été une entité présente et indispensable auprès des populations locales depuis plusieurs siècles. Aujourd'hui, le nombre d'ONG présentes sur le sol libanais est proche des 9.000 structures. Dans ce contexte, afin d'étudier tout les acteurs en jeux dans le domaine de l'inclusion des femmes à la vie politique libanaise – comme pour toute autre question sociale au Liban, il est important de se pencher sur les actions d'interventions des organisations non-gouvernementales qu'elles soient locales ou internationales.

J'ai eu la possibilité d'effectuer un stage en tant qu'assistante-coordinatrice de projet au sein d'une ONG de la banlieue-est de Beyrouth. Women in Power est une organisation non-gouvernementale et non-lucrative pour le développement, constituée d'un réseau international de femmes actives professionnellement. Il s'agit d'une communauté sélect de femmes entrepreneures, manageurs et leaders tenant des positions à responsabilité et engagées personnellement dans des actions de développement de la société libanaise. Ce réseau local et international permet à des femmes issues de différents milieux professionnels de partager leurs expériences propres, apprendre et gagner en compétences professionnelles dans un objectif d'amitié internationale et intergénérationnelle. L'organisation fait le lien entre donateurs internationaux, experts et entreprises sur le terrain dans l'élaboration de propositions techniques, la mise en œuvre de projets, l'évaluation des résultats et la création d'activités

en lien avec sa mission de développement dans les domaines de l'éducation, les droits des femmes ou l'environnement. L'organisation a également hérité du réseau d'une entreprise de conseil appartenant précédemment à l'actuel Ministre des Affaires des femmes libanais – Jean Oghassapian, en fonction avant les élections de Mai 2018. Cet atout pour le développement de l'association s'est également avéré riche dans la quantité de données et de contact d'organisations internationales ou de la société civile travaillant à améliorer le statut de la femme.

A partir des données de développement recueillies durant des entretiens, des observations et des travaux menés au sein de l'association Women In Power, mais également des données des organismes internationaux de développement (rapports, appels à projets, méthodologies), il est possible de déterminer l'amplitude d'impact des acteurs du développement sur la scène libanaise, mais aussi les obstacles qui les empêchent de mener à bien leur mission.

Comment se met en place la défense du droit des femmes à la représentation et à la participation politique au Liban de la part des organisations de la société civile dans une structure institutionnelle inadéquate ? Comment se formalisent les liens extra et intra-institutionnels quant à la question des femmes en politique et quels sont leurs résultats ? Le travail de développement des organisations peut-il être efficace dans un environnement institutionnel hostile à la parité ?

Au Liban, il existe une structure sociale et institutionnelle particulière, qui impacte fortement l'implication des femmes dans la vie politique, mais également les stratégies de développement des organisations de la société civile qui luttent pour renforcer cette implication. Cet écrit est destiné à dresser une description du statut actuel de la femme dans la vie politique libanaise, son engagement et sa mobilisation, mais également les structures sociales et institutionnelles qui empêchent son entrée en politique au même titre que l'homme. Dans une deuxième partie nous traiterons des stratégies d'action mises en place pour appuyer la présence de femmes dans la vie publique libanaise, plus particulièrement les programmes de développement de la société civile. Il s'agira d'établir un aperçu du travail mené sur le terrain, ainsi que des recommandations à mettre en place pour améliorer le processus de défense du droit des femmes à l'inclusion dans la vie politique libanaise.

I. Femmes, ordre politique, opposition structurelle

Aussi surprenant que cela puisse paraître au vu des chiffres nationaux de la représentation politique des femmes libanaises, il n'existe aucune règle de droit qui restreigne explicitement leur participation à la vie publique. La Constitution libanaise est claire par son article 7 dans lequel elle garantit l'égalité entre les hommes et les femmes sans aucune distinction[1]. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies, ratifiée par le Liban en 1996, encourage dans son article 4 l'État à adopter des mesures strictes, plus précisément des « mesures temporaires spéciales » visant à accroître la représentation des femmes dans les organes dont les membres sont élus ou nommés, dans tous les domaines de la vie publique[2]. Ceci est également validé par la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995, le Pacte international relatif aux droits politiques et civils, la résolution 1325/2000 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, la résolution 1820/2008 et la résolution 2122/2013 exhortant les pays à renforcer la présence et la participation des femmes dans les commissions de négociation et de médiation visant à mettre fin aux conflits armés et à établir la paix civile. Récemment, l'« Agenda 2030 pour le développement durable » a remis l'égalité sur la table des politiques publiques nationales, avec un plan d'action adopté en septembre 2015 lors du sommet des Nations Unies, comprenant 17 objectifs de développement durable, dont l'objectif 5 est directement lié au genre et à l'égalité entre les hommes et les femmes[3].

1 Constitution libanaise, art. 7 chap. 2: Tous les Libanais sont égaux devant la loi. Ils jouissent également des droits civils et politiques et sont également assujettis aux charges et devoirs publics, sans distinction aucune.

2 Convention des Nations Unies pour l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes, art. 4 : L'adoption par les Etats parties de mesures temporaires spéciales visant à accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les hommes et les femmes n'est pas considérée comme un acte de discrimination tel qu'il est défini dans la présente Convention, mais ne doit en aucune façon avoir pour conséquence le maintien de normes inégales ou distinctes; ces mesures doivent être abrogées dès que les objectifs en matière d'égalité de chances et de traitement ont été atteints. L'adoption par les Etats parties de mesures spéciales, y compris de mesures prévues dans la présente Convention, qui visent à protéger la maternité n'est pas considérée comme un acte discriminatoire.

3 Objectif 5 de l' « Agenda 2030 pour le développement durable » des Nations Unies : parvenir à l'égalité des sexes et à

Même au niveau national, les campagnes de soutien pour une participation nationale plus accrue des femmes sur la scène publique sont virulentes depuis quelques années, proposant des stratégies d'actions concrètes pour les autorités, au niveau local comme national. Des débats sur l'introduction de quotas de femmes au Parlement ont déjà été tenus sur la scène publique, autant que des campagnes de sensibilisation sur les inégalités de genre dans les sphères professionnelles décisionnelles qu'elles soient gouvernementales ou non-gouvernementales. Toutefois, le Liban reste toujours en deçà du pourcentage de 30% prévu par la déclaration de Pékin, dont Beyrouth est signataire depuis 1995, et tient un rang mondial très inquiétant.

Pour comprendre les différents processus qui barrent l'entrée aux femmes dans les milieux décisionnels et politiques, il faut se pencher sur des fondements organiques de la société et des institutions libanaises. C'est ce que nous allons tenter de faire dans une première partie qui traitera des obstacles structurels propres au contexte libanais. Il s'agira de dresser le statut de la femme libanaise : dans un premier temps son statut socio-économique qui impacte nécessairement sa mobilisation politique, et dans un deuxième temps son statut politique dans la structure institutionnelle libanaise. Enfin, il s'agira de dresser un portrait de la mobilisation politique des femmes libanaises dans l'espace public, leur engagement dans les partis et leur prise de poste politique car même limitées par une structure institutionnelle ou sociale, les femmes libanaises ne sont pas complètement marginalisée de la vie politique et reste mobilisée sur différents fronts.

autonomiser toutes les femmes et les filles.

1. Généralités sur le statut socio-économique des femmes libanaise :

Il est difficile d'obtenir des données quantitatives sur la participation des femmes à l'économie libanaise aujourd'hui : Yaacoub et Badre[4] parlent de 22% de la main-d'œuvre alors que d'autres sources disent que les femmes représentaient 27% de la main-d'œuvre formelle[5]. La majorité des femmes qui travaillent sont jeunes, le pourcentage le plus élevé ayant moins de 35 ans. Il est encore courant que les femmes quittent leur emploi officiel après s'être mariées ou avoir eu des enfants. Selon les auteurs, la participation économique des femmes à l'emploi formel varie d'une région à l'autre (contrairement à celle des hommes), avec les taux les plus élevés à Beyrouth et les plus faibles dans les régions les plus pauvres du Nord, de la Bekaa et du Sud.

63% des femmes travaillent dans le secteur des services : banque, commerce, tourisme, santé et éducation contre 33% des hommes[6]. Les femmes ont tendance à se regrouper dans les emplois les moins bien rémunérés, souvent dans le cadre de contrats plutôt qu'à des postes permanents, et très peu d'entre elles occupent des postes de direction ou des postes supérieurs[7]. Les femmes ont plus de facilité à trouver un emploi dans le secteur public et plus de 70% des enseignants au Liban sont des femmes. Les raisons en sont multiples : dans le cadre des mesures de stabilisation économique, les crédits destinés aux services publics ont été réduits, de nombreux postes permanents ont été gelés et les postes permanents ont été remplacés par des emplois contractuels, qui ne comprennent pas les congés payés ou d'autres prestations normales. Les hommes quittent le pays en raison des mauvaises conditions et des bas salaires, ce qui laisse les femmes pour combler les lacunes. Les femmes semblent disposées à accepter ces emplois souvent temporaires et précaires dans l'enseignement, par exemple, parce que l'horaire d'enseignement leur permet d'assumer leurs responsabilités domestiques, ce qui leur permet de combiner leur travail formel et domestique. En dépit de la loi sur le travail, qui établit le principe du salaire égal pour un travail égal, il existe au Liban un écart salarial important entre les hommes et les femmes, en faveur des hommes. Les chiffres de 1997, bien que périmés, montrent que les hommes

4 N. Yaacoub, L. Badre, « The Labour Market in Lebanon », Statistics in Focus, Issue n°1, Octobre 2011 [En ligne]

5 Par exemple : Observatoire Universitaire de la Réalité Socio-économique (OURSE), L'émigration des jeunes libanais et leurs projets d'avenir, Université Saint Joseph, Faculté des lettres et des sciences humaines, Premiers résultats juin 2008. (Document non publié)

6 op. cit. p.8

7 cf. Annexe 1

étaient mieux payés que les femmes dans 12 des 13 catégories d'emploi évaluées et que les femmes gagnaient les deux tiers du salaire versé aux hommes[8]. Les chiffres de l'étude de l'Administration Centrale des Statistiques (CAS) au Liban suggèrent que les femmes gagnent 50 000 livres libanaises[9] de moins par mois que les hommes ; il s'agit d'un chiffre agrégé pour un large éventail d'emplois. Les bas salaires des femmes sont perpétués par le fait qu'elles ont tendance à rester à des postes subalternes et n'obtiennent pas de promotion. Les chiffres au Liban reflètent largement ceux des tendances internationales et montrent que les femmes gagnent globalement un tiers des revenus des hommes en raison de leur statut inférieur sur le marché du travail et des faibles taux de rémunération[10].
Les femmes restent sous-représentées dans les syndicats, en particulier dans les postes de direction, et en 2000, il n'y avait qu'une seule femme au Conseil exécutif du Syndicat général des travailleurs, qui regroupe tous les syndicats et affirme s'intéresser aux questions féminines. Même dans l'enseignement, où les femmes trouvent un emploi, il n'y avait qu'une femme sur 12 membres du bureau exécutif et une femme sur 44 membres au Conseil exécutif[11].

Au Liban, les statistiques sur l'éducation des filles se sont améliorées et sont relativement bonnes. Alors qu'il y a un peu moins de filles que de garçons dans le primaire, plus de 90 % des garçons et des filles vont à l'école primaire et à partir de l'école secondaire, les filles sont plus nombreuses que les garçons. Si les chiffres exacts et les pourcentages varient selon les différentes sources, telles que les CAS, les agences des Nations Unies (par exemple l'UNESCO) et d'autres bases de données, la tendance est claire : les filles sont plus scolarisées que les garçons dans le secondaire et plus de 70 % des garçons et des filles terminent maintenant leurs études secondaires, un véritable contraste avec les générations précédentes. De 2000 à 2001, 47,4 % des diplômés universitaires étaient des femmes et cette proportion est passée à 51 % en 2006[12], mais elles demeurent gravement sous-représentées dans l'effectif et aux niveaux supérieurs. Si l'éducation est certainement une condition préalable à l'entrée dans l'emploi formel, elle n'est pas un facteur suffisant pour garantir l'accès à de bons emplois et un emploi sûr. Le haut niveau d'éducation des femmes libanaises est un facteur important qui impacte positivement leur mobilisation et leur capacité à progresser professionnellement

8 Collective for Reseach and Training On Development. Action (CRDT.A), « Women's Work In Lebanon, Making the Invisible Visible », 2006
9 Soit un peu moins de 30 euros.
10 Selon la mesure GEM (Gender Empowerment Measure) des Nations Unies, 2012.
11 op. cit.
12 Rapport de l'UNESCO 2008

en politique. L'enseignement supérieur et les carrières académiques sont également des portes d'accès à des niveaux plus élevés de participation politique et souvent la clé des stratégies d'ascension dans les structures politiques : investir dans son éducation pour se développer en politique, obtenir une maîtrise ou un doctorat et une carrière professionnelle pour occuper des postes de direction. En effet, il existe une parité entre les sexes dans le taux global de scolarisation, et le taux de scolarisation des femmes dans l'enseignement secondaire et supérieur est plus élevé que celui des hommes. Toutefois, ces tendances ne se reflètent pas encore dans les structures politiques et économiques du pays.

En effet, bien que la capacité d'absorption du secteur formel au Liban soit limitée, forçant de nombreuses personnes (principalement des hommes) à émigrer ou à chercher du travail dans le secteur informel, il est clair que les femmes trouvent moins d'opportunités que les hommes, même lorsqu'elles ont une éducation et des qualifications. Actuellement, les femmes représentent un segment sous-utilisé mais relativement bien qualifié de la main-d'œuvre libanaise : en dépit du fait que la participation des femmes au marché du travail apporte des avantages aux niveaux micro et macro, le taux de participation des femmes dans les marchés du travail des pays arabes restent les plus faibles du monde. Alors que l'éducation et les compétences améliorent la productivité des femmes et des hommes et augmentent les possibilités d'emploi rémunéré dans le secteur formel[13], l'augmentation du niveau d'instruction des femmes dans la région MENA n'a pas entraîné une augmentation proportionnelle du taux d'activité des femmes[14] . Les raisons de ce phénomène n'ont pas été pleinement étudiées et aucun effort concerté pour élaborer et appliquer des politiques publiques appropriées pour en atténuer les conséquences négatives[15]. Les niveaux élevés de non participation des femmes au marché du travail et les taux de chômage correspondants entraînent un grave gaspillage des ressources investies dans leur éducation.[16]

Il n'y a pas que le sexe qui entraîne des inégalités en matière d'emploi ; il ressort clairement des statistiques que les femmes et les hommes issus de familles et de régions plus pauvres sont moins à même d'achever leurs études et donc d'accéder à un emploi formel. Alors que l'analphabétisme diminue, les femmes sont deux fois plus susceptibles d'être analphabètes que les hommes (16% pour les femmes et 8% pour les hommes selon l'enquête CAS ; celles des zones rurales pauvres ont encore

13 Rapport de l'Organisation Internationale du Travail (OTI), 2008
14 Rapport de la Banque Mondiale, 2006
15 Kabbanji, 2010
16 UNESCO, 2012

des taux supérieurs. Les chances d'accéder au secteur formel et à de bons emplois dans le secteur formel sont étroitement liées à la pauvreté, à l'origine d'une personne (rurale ou urbaine), aux possibilités d'éducation et à la qualité de l'éducation disponible dans la région, ainsi qu'au sexe des candidats.

Les structures socio-économiques qui désavantagent les femmes sous-tendent la faible présence des femmes dans la vie politique du pays, notamment la nette différence qui existe entre le revenu et les opportunités de revenu entre hommes et femmes. Malgré le fait que les femmes ont maintenant dépassé leurs homologues masculins dans l'enseignement secondaire et supérieur, cela ne traduit pas une égalité des chances sur le marché du travail, où les femmes n'obtiennent que le tiers du nombre d'emplois que les hommes[17].

La division du travail au sein de l'unité familiale est également un facteur qui détermine les priorités des femmes et limite leur capacité à s'engager en politique. Les femmes essaient de plus en plus d'équilibrer les exigences d'un emploi, d'une famille et de leur ménage. Dans ces circonstances, le premier élément à sacrifier est l'activité politique. Il est rare d'arriver à trouver une femme très instruite et intéressée par la politique avec le statut financier et familial qui lui permettra d'être profondément engagée. C'est d'autant plus le cas au Liban où la structure institutionnelle pèse sur le statut de la femme et réduit considérablement ces capacités d'engagement politique et d'accès à des postes décisionnels.

2. La structure institutionnelle libanaise : perpétuation des inégalités de genre au sein de la vie politique

La société libanaise est fondamentalement patriarcale : l'homme est le centre de la cellule familiale, de la cellule sociale, et de la cellule institutionnelle. Il est difficile de parvenir à une définition fixe du patriarcat car il n'est pas un concept statique, il change avec le temps et le contexte. Il ne se manifeste

17 UN Development Programme (UNDP). Lebanon 2008–2009: The National Human Development Report p.142. Disponible sur : http://hdr.undp.org/en/reports/national/arabstates/lebanon/NHDR_Lebanon_20082009_En.pdf

pas de la même manière partout. C'est pourquoi on préfère parfois utiliser d'autres expressions pour décrire un système inégalitaire – à l'instar d'Elizabeth Thompson qui choisit d'utiliser le mot « paternalisme »[18]. Les forces qui soutiennent le fonctionnement patriarcal ou paternaliste de la société libanaise sont résilientes et se nourrissent de facteurs différents. Tout d'abord, l'abrogation de la juridiction de l'État libanais sur tous les sujets concernant la loi du statut personnel, délégués aux système de tribunaux religieux. En deuxième lieu le système électoral qui découle d'un système confessionnel et clientéliste et qui laisse peu de place au changement et aux nouveaux arrivants.

Cette situation suggère que l'ordre politique libanais serait « dépendant au sentier »[19] . Un ordre politique « dépendant au sentier » est soutenu par une base constitutionnelle qui favorise les mécanismes de reproduction. Au Liban, ces mécanismes sont au cœur du système confessionnel. Il est clair, par exemple, que le système de code de statut personnel du Liban reste à la traîne face à d'autres systèmes plus réformateurs dans la région, particulièrement en Afrique du Nord. Pour ce pays qui se veut en avance sur le monde arabe, bien que la société avance, les institutions restent immobilisée par un passé de division et de communautarisme.

a) Patriarcat et confessionnalisme

Le système libanais n'est pas strictement démocratique, il est consociationaliste[20] : il permet la domination de la religion et des tribunaux religieux sur de nombreuses affaires, y compris le statut personnel. Les racines de ce système sont lié à le système Ottoman des Millet. Toutefois, son institutionnalisation dans l'État libanais moderne renvoie au mandat français et à la constitution libanaise de 1926. La constitutions et les décisions parlementaires qui en découlent formulent que toute les communautés doivent établir leur propre système de tribunaux de statut personnel autonome de

18 *Op cit* Thompson ...

19 La notion de *path dependence* ou dépendance au sentier s'est développée en science politique au cours des années 1990, pour souligner le poids des choix effectués dans le passé et celui des institutions politiques sur les décisions présentes. Cette notion est centrale pour les approches néo-institutionnalistes historiques qui cherchent à rendre compte de la continuité des trajectoires des politiques.

20 On dit d'un système politique qu'il est consociationaliste lorsqu'un partage du pouvoir parvient à s'opérer entre les élites d'une société profondément divisée hors de toute logique majoritaire et en dépit des clivages religieux, linguistiqus ou ethniques qui peuvent exister par ailleurs entre les groupes socioculturels dont ces élites assures la représentation au gouvernement.

l'État ; aujourd'hui, il existe 15 tribunaux religieux parmi les 18 communautés libanaises reconnues dans le pays. Aucun de ces tribunaux n'est sujet à l'autorité des règles « universelles » de la loi libanaise – y compris les provisions concernant la protections des droits individuels. Ils ne sont pas sujets non plus à l'autorité des conventions internationales comme la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations envers les Femmes (CEDAW). Les fonctionnaires religieux ont la main mise sur les plus hautes juridictions constitutionnelles et ont un droit d'appel si les lois parlementaires violent leur autonomie. Ils ont un droit de veto sur chaque réforme du code du statut personnel. Les 15 tribunaux religieux de statuts personnels différents, uniquement masculins, ne rendent de comptes à aucune autre institution. Sans surprise, chacun des tribunaux base ses décisions politiques selon le postulat que l'homme est le chef du foyer. De là découlent les règles patriarcales qui dessinent la justice du statut personnel dans tous les tribunaux religieux – qu'ils traient de mariage, de divorce, de garde d'enfants ou de violences domestiques. Le statut personnel interdit l'égalité pour les femmes. Cette différenciation du droit altère considérablement le statut de citoyennes des femmes libanaises. Elles ne peuvent pas se marier, divorcer, transmettre la nationalité à leurs enfants de la même façon qu'un homme, ou qu'une femme d'une autre confession libanais. Cet état de fait divise les revendications féministes sur la scène publique puisque l'ensemble social « femmes » n'existe pas au Liban, les citoyens ne s'identifient que par leur appartenance confessionnelle ce qui réduit considérablement la force des revendications.

L'article 95 de la constitution dispose que le système politique confessionnel était temporaire, mais il est devenu permanent en 1989, quand les Accords de Taïf ont réaffirmé la représentation citoyenne sur base religieuse. De plus, le conseil constitutionnel, crée après la guerre civile en tant qu'appareil de surveillance du gouvernement, n'a pas la permission d'empiéter sur les affaires religieuses. En d'autres termes, les leaders religieux ont le pouvoir de réclamer au gouvernement qu'il reste en dehors de certaines de leurs affaires. Les Libanais ne sont pas citoyens en tant que Libanais, ils le sont en tant que Chrétiens, Musulmans, etc. Il n'existe pas de citoyens libanais au sens civique du terme.

La loi du statut personnel est une loi religieuse imposée par les tribunaux religieux. Toute loi de la sorte est basée sur un système patriarcal, soit un patriarcat institutionnalisé. Les lois ne peuvent pas être changées puisqu'elles sont religieuses, et les communautés religieuses ont la liberté de leurs propres affaires. Il n'existe pas d'exemple de femmes qui ait acquis des droits de la part d'institutions religieuses. Les droits des femmes n'ont été acquis qu'au travers d'appareils d'états séculiers. De

nombreux aspects de la loi religieuse contribuent à l'oppression de la femme libanaise. Les femmes libanaises en tant que front se trouvent déjà divisées par leurs appartenances religieuses et leurs différents degrés de citoyenneté. Comment l'État peut-il interférer pour promouvoir les droits des femmes quand la constitution le lui interdit ?

De nombreux activistes de la société civile et juristes revendiquent la nécessité de créer un statut du code personnel civil au Liban. Les premières revendications ont émergé durant les années 1990 sous la forme de résolutions parlementaires soutenues par des campagnes d'activistes de la société civile. Deux transformations structurelles ont vu le jour à cette période dans la société libanaise permettant la perpétuation de ces revendications : la croissance d'une classe moyenne éduquée et la présence toujours plus importante de femmes au sein des sphères publiques.
Toutefois, ni ces changements structurels ni les campagnes de revendication n'auront grande influence. En effet, ils sont presque toujours souvent confrontés à d'importants mouvements de contre-mobilisation défendant un statut quo et résultant dans la permanence des structures institutionnelles malgré les transformations qui ont lieu au sein de la société libanaise.

La combinaison du système politique consociationaliste avec des normes et des structures patriarcales est un obstacle important à l'accès des femmes à des niveaux plus élevés de pouvoir politique. L'accès aux postes politiques, en particulier aux niveaux supérieurs, tend à être régi par des liens familiaux, en particulier de parents masculins à des parents masculins. Les partis sont pour la plupart sectaires ; les sectes ont des dirigeants qui seront à leur place jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par leurs fils. Les postes sont attribués au sen des partis grâce aux liens familiaux et, plus précisément, d'homme à homme. La façon dont les femmes entrent traditionnellement au Parlement - « en noir » - témoigne de cette dynamique. S'investir en politique est un chemin parsemé de beaucoup plus d'obstacles pour une femme libanaise que tout autre milieu carriériste.

b) Systèmes et campagnes électoraux

Le système électoral libanais conduit également à des mécanismes de reproduction des élites pour

deux raisons principales. Les procédures de votes au Liban sont plutôt compliquées à comprendre et souvent mal saisies par la population du fait de la récente loi électorale passée en 2017, et les divisions en circonscriptions perpétuent les relations sectaires et clientélistes à travers le pays et empêchent donc l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène politique, notamment les femmes. Nous allons tenter d'en expliquer les mécanismes puis de dresser des conclusions quant à l'influence de ce système électoral sur la représentation politique des femmes libanaises.

Au Liban, le Parlement est composé de 128 députés élus pour quatre ans dans le cadre d'un système de représentation proportionnelle divisé en 15 circonscriptions électorales depuis la récente loi. Le droit de se présenter aux élections législatives est limité aux citoyens libanais qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans, sont inscrits sur les listes électorales et exercent leurs droits civils et politiques.

Les candidats doivent tous s'organiser en listes au moins quarante jours avant le jour du scrutin. Chaque liste comprend au moins 40 % du nombre de sièges dans la circonscription (au moins 3 sièges), et un siège au moins pour chacune des circonscriptions mineures dans les circonscriptions composées de plusieurs circonscriptions mineures. La liste des candidats est responsable de la perte des sièges pour lesquels ils ne proposent pas de candidat. Ces sièges sont transférés sur d'autres listes qui ont le vote préférentiel le plus élevé dans la circonscription mineure et sont tirés de la confession dont la part des sièges est déjà comblée.

Le Ministère conserve l'ordre des noms sur les listes de candidats selon lequel les candidats se sont organisés dans les circonscriptions mineures et ne tient pas compte du retrait d'un candidat de la liste après son enregistrement. Le Ministère s'engage également à placer les listes sur le bulletin de vote en fonction de leur date d'enregistrement. Les candidatures des candidats qui n'ont pas réussi à s'organiser en listes conformément aux dispositions du présent article sont rejetées.

Chaque électeur a le droit de voter pour l'une des listes concurrentes et peut également donner un vote préférentiel pour un candidat de la circonscription mineure et de la même liste pour laquelle il a voté. Si aucun vote préférentiel n'est marqué par l'électeur, le vote de liste reste valable et compte. Toutefois, si l'électeur marque plus d'un vote préférentiel sur la liste, aucun des votes préférentiels mais seulement le vote de liste compte. Si un électeur vote pour une liste mais donne son vote préférentiel sur une autre liste ou sur la liste d'une circonscription mineure à laquelle il n'appartient pas, le vote préférentiel ne compte pas et seul le vote de liste compte. Si l'électeur ne vote pas pour une liste mais marque un vote

préférentiel sur une liste, le vote préférentiel et un vote de liste comptent.

La nouvelle loi électorale comprend des changements aux circonscriptions électorales et deux aspects nettement nouveaux : la représentation « proportionnelle » et le choix d'un candidat « préféré ». Les citoyens n'élisent pas les candidats à titre individuel, mais doivent voter pour une liste de candidats dans leur circonscription, puis voter un vote préférentiel pour un candidat de la liste qu'ils ont choisie. Le nombre de sièges qu'une liste peut remporter dépend du quotient électoral[21] et du nombre de voix obtenues par une liste. Le nombre total de voix obtenues par une liste est divisé par le quotient électoral qui déterminera le nombre spécifique de sièges attribués à une liste. Par la suite, les candidats d'un district seront choisis en fonction des votes les plus favorables reçus. Une fois que le ou les sièges d'une confession ou le nombre de sièges remportés par une liste sont épuisés, les candidats restants de la secte en question ou de la liste ne sont pas admissibles. Ainsi, un candidat qui reçoit un plus grand nombre de votes préférentiels peut perdre face à un candidat qui accumule moins de votes, simplement en raison de la répartition des sièges par secte. Presque aucun aspect de cette nouvelle loi n'aboutit à une concurrence équitable entre les candidats.

La nature locale des élections facilite également la perpétuation de relations clientélistes claniques et exclusivement masculines au sein d'un environnement institutionnel que les élus ont beaucoup de mal à remettre en question. La loi réorganise le Liban en quinze circonscriptions électorales composées de vingt-sept *qadaa*, ou sous-districts. Ce découpage électoral divise les sectes en districts séparés, plutôt que de créer des districts avec des circonscriptions mixtes[22], ce qui maintient intacts et plus puissants les petits districts avec des affinités sectaires plus fortes et des systèmes clientélistes. Cela nuit considérablement aux candidats indépendants, car les électeurs peuvent être plus susceptibles de voter en faveur d'un membre de leur propre secte ou parti.[23] Il existe une forme de loyauté historique aux

21 Le quotient électoral est le nombre total de votes exprimés dans une circonscription divisé par le nombre de sièges disponibles dans cette circonscription.

22 Lors des élections parlementaires dans le système majoritaire précédent, les partis politiques formaient des alliances pour créer des listes de candidats. Le parti choisissait les candidats et les membres de ce parti votaient pour la liste de candidats que leur parti leur avait indiqué. Cette façon de faire n'est pas codifiée dans la loi et, techniquement, un candidat peut se présenter sans faire partie d'une liste, mais dans la pratique, la plupart des électeurs choisissent des listes entières. Quelle que soit la liste accumulée, le plus grand nombre de voix remportait tous les sièges de cette circonscription, les candidats étant répartis par quota sectaire. Cela signifiait que même si la liste en deuxième position obtenait la majorité des voix, aucun de leurs candidats n'arrivait jusqu'au Parlement.

23 Bachir el Khoury, « Lebanon's Civil Society Groups Gear Up for 2018 Elections », al-Monitor, 19 June 2017, disponible sur: https://www. al-monitor.com/pulse/originals/2017/06/lebanon-civil-society-non-partisans-prepare-for-elections.html [consulté le 7 April 2018]

sectes ancrée dans le pays et il est très difficile pour les candidats sans base loyale d'entrer en concurrence. Étant donné que la majorité des 113 candidates se présentaient de manière indépendante et n'avaient pas de base politique établie, il était déjà peu probable qu'elles remportent un grand nombre de sièges dans ce nouveau système électoral, même si des femmes se présentaient dans les quinze districts. Les candidats devaient former des listes électorales d'ici la fin mars 2018 pour demeurer admissibles. Au total, 976 candidats étaient initialement enregistrés et 113 d'entre eux étaient des femmes. En raison des conditions de la nouvelle loi électorale, les candidats qui n'étaient pas en mesure de s'inscrire sur les listes ont été disqualifiés. Au moment du vote, il restait 597 candidats après la date limite de retrait, 379 personnes – 27 femmes et 352 hommes – ayant abandonné.[24] Avant qu'un seul vote n'ait été exprimé, la loi avait déjà nié son opportunité à près d'un quart des femmes qui avaient présenté leur candidature. En tant que telle, la nouvelle loi ne facilite pas l'accès au Parlement, en particulier pour les candidates, car elle élimine déjà de nombreuses femmes qui ne peuvent pas s'inscrire sur des listes. Bien que 24% des femmes se soient retirées, une légère majorité des listes enregistrées ont des candidates. Sur 77 listes, il y a 48 listes (62,3 %) avec au moins une femme et 28 listes (36,4 %) sans femme[25]. Une seule liste – Nisā' Akkar – est entièrement composée de femmes.

Nisā' Akkar est la seule liste qui remet radicalement en question la dynamique traditionnelle de genre sur la scène politique libanaise, non seulement en excluant les hommes de leur liste mais aussi en visant à ce que les femmes occupent la moitié des sièges parlementaires.[26] Si un quota par sexe avait été adopté, il aurait pu encourager l'établissement de listes exclusivement féminines et garantir l'égalité des chances pour les femmes. Le Liban utilise des quotas religieux pour les sectes au Parlement, mais n'a pas institué de quotas de genre pour cette élection, malgré la campagne active des groupes de femmes.

c) Finances et crédibilité

Les défis financiers sont un autre facteur de complication lors des campagnes électorales. Tout d'abord, pour se présenter aux élections législatives, les candidats doivent soumettre un certain nombre

24 cf. Annexe 2
25 cf. Annexe 3
26 Najla Hamoud, « Nisā' Akkar": We Hope to be Half of Parliament », al-Akhbar, 10 March 2018, disponible sur : https://al-akhbar.com/Politics/245915 [consulté le 7 Avril 2018].

d'informations notamment un reçu financier délivré par le département financier du ministère confirmant le dépôt de huit millions de livres libanaises comme frais de nomination par le candidat. Il est aussi plus difficile pour les femmes de s'insérer dans un vote préférentiel en raison du plafond élevé des dépenses de campagnes. En effet, chaque candidat a l'option et le droit de dépenser jusqu'à 200 000 USD, ce qui est une somme d'argent généralement accessible uniquement aux membres de partis établis ou aux grosses fortunes personnelles[27].

De plus, les médias libanais assurent une couverture exhaustive de la campagne électorale, proposant aux candidats une visibilité médiatique en contrepartie de montants vertigineux sans garde-fous institutionnels. Les apparitions à la télévision coûtent cher : une demi-heure de présence sur un plateau tourne autour de 30 000 dollars, et la participation à l'intégralité d'un débat peut monter jusqu'à 200 000 dollars. Selon un rapport de l'ONG Maharat[28], les femmes ne bénéficient que de 5,89% du temps d'antenne accordé à l'ensemble des candidats dans cette campagne. C'est précisément ce qui pénalise de nombreux candidats, notamment celles et ceux n'appartenant pas aux partis politiques au pouvoir.

Les facteurs financiers marginalisent donc de la même manière les femmes, les nouveaux arrivants et les personnes qui ne sont pas extrêmement riches, et renforcent le système actuel en maintenant les positions des dirigeants existants au capital économique considérable.

Résultant du clientélisme informel présent dans le pays et de l'adhésion commune au fait que les libanais doivent voter en tant que membres de communautés religieuses particulières et non en tant que citoyens d'une entité nationale homogène, les libanais participent également à la perpétuation de l'ordre politique existant au Liban. Le système politique libanais exclue toute forme de représentation politique basée sur une identité civile, tout citoyen devant voter selon son appartenance religieuse. Ceci rend presque impossible aux mouvements non-confessionnels et aux partis politiques de gagner des sièges vacant au Parlement. Cette structure relationnelle influe nécessairement sur les opinions, et les grilles

27 L'article 61 de la nouvelle loi stipule : « Le plafond du montant maximum que chaque candidat peut dépenser pendant la période de campagne électorale est déterminé selon les modalités suivantes : une section fixe de 150 millions de LL (99 240 USD), plus une section sujette à changement qui est liée au nombre d'électeurs dans une circonscription électorale de grande taille dans laquelle il est élu au montant de 5 000 LL pour chaque électeur inscrit sur les listes électorales dans la grande circonscription. Le plafond des dépenses électorales de la liste est un montant fixe de 150 millions de LL pour chaque candidat. Ce plafond peut être reconsidéré à l'ouverture de la période de campagne à la lumière des conditions économiques, par un décret adopté par le Conseil des ministres sur proposition du ministre de l'Intérieur et après consultation de la Commission. »

28 L'ONG a mené une étude sur la base des débats pré-enregistrés, émissione en direct, bulletins d'information et entretiens exclusifs sur les chaînes de télévision du Liban. Elle a eu lieu entre le 26 Mars et le 8 Avril 2018.

de vérité des populations, décrédibilisant la question de l'inclusion politique des femmes.
Au vu de leur statut de citoyennes de seconde zone – en raison de l'inégalité du droit personnel, et du conservatisme régnant dans une société divisée confessionnellement par le pouvoir, la femme n'est pas considérée comme pouvant appartenir au domaine du public. Les femmes sont associées à des rôles spécifiques et il existe des attitudes profondément ancrées contre les activités des femmes. Les rôles traditionnels que les femmes sont censées jouer dans la famille sont l'expression de l'impact de ces réseaux sectaires et familiaux. « On m'a demandé de me retirer parce que j'ai des concurrents dans ma famille, des hommes plus âgés, qui se présentent dans d'autres circonscriptions. Le fait que je sois une femme, et de surcroît plus jeune, a été mal perçu » confie Nadine Itani, candidate de la liste indépendante Kelna Beirut dans une interview[29]. La perception de la femme au Liban notamment au sein de la cellule familiale a une prise considérable sur les ambitions des jeunes femmes libanaises. L'environnement social local – les expériences des parents, des familles élargies et des quartiers, découragent activement les femmes de s'impliquer dans les affaires politiques. « Dans les familles, le garçon est toujours élevé pour la politique. Si une femme est impliquée en politique, son cercle social immédiat dirait : qu'est-ce qu'elle veut en politique ? N'y a-t-il pas un homme dans la famille ? »[30]. Ces conditions expriment mais aussi renforcent les normes patriarcales qui ne laissent même pas de place à l'imagination lorsqu'il s'agit de femmes qui ont des aspirations politiques.

L'opacité et la volatilité des règles du jeu sous de tels régimes ainsi que la répartition du pouvoir et l'influence basés sur des réseaux familiaux et de mécénat minimisent les perspectives pour les femmes de jouer un rôle plus significatif dans l'arène électorale. Cependant, même privées de voix sur la scène publique, les femmes libanaises reconnaissent l'intérêt de la vie politique de leurs pays et se mobilisent, ponctuellement ou à long terme, personnellement ou professionnellement. Même si le contexte socio-politique libanais les en empêche, les femmes ont une histoire en politique au Liban et il est important de la traiter pour comprendre leur statut actuel et l'évolution des revendications féministes au sein du gouvernement libanais.

29 Middle East Eye, « Législatives libanaises : les femmes veulent leur place au Parlement », mis en ligne le : 04 mai 2018, consulté le : 04 août 2018
30 Entretien avec Mme. Carole Hobeika, présidente de l'association Women In Power.

3. La mobilisation politique des femmes libanaises :

Nous avons jusqu'ici démontré à quel point le contexte libanais justifiait l'absence des femmes dans la vie politique de part sa structure institutionnelle dépendante au sentier, et de tous les mécanismes politiques qui en découlent (processus électoral, perceptions sociales). Il convient toutefois de s'intéresser aux formes et aux différents degrés de mobilisation que connaissent les femmes dans le pays. Nous allons dans ce qui suit étudier la mobilisation politique des femmes à trois degrés différents : l'engagement personnel les espaces de mobilisation, les femmes au sein des partis libanais et enfin les femmes tenant des postes de gouvernance au Liban.

a) L'engagement non-partisan des femmes libanaises :

Certains sociologues libanais considèrent que les Libanais possèdent une « culture politique [31]» participante. Pour justifier cette appréciation, ils se fondent, dans leurs analyses, sur l'intensité de la participation des Libanais aux élections, sur le nombre et la diversité des formations partisanes présentes dans le champ politique, et plus généralement, sur l'intérêt porté par les Libanais à la chose politique. Dans le cadre d'une conférence tenue en juin 2010 sur le thème des jeunes femmes dans la politique libanaise, l'ONG International Alert a mené une recherche sur la façon dont la participation politique des jeunes femmes du pays est perçue, les facteurs qui la gouvernent et comment elle pourrait être accrue. Les personnes interrogées représentaient 11 des 18 communautés présentes auLiban et venaient d'horizons divers. Presque tous les interrogés ont avancé que la vie politique libanaise était un élément incitateur conséquent. Les mots d'une des jeunes femmes étaient : « *when you live somewhere where your daily discussions are not only about the price of milk but also about if there will be war this month, it is difficult not to be interested [in politics] ».* Dans la plupart des cas, ils se référaient à des expériences personnelles de conflits armés et leurs impacts ou des événements politiques spécifiques passé récents comme facteur de prise de conscience politique, de formation d'opinion politique, et d'intérêt croissant dans l'engagement politique.

Un espace de politisation considérable au Liban, comme dans le reste du monde, est l'université. A

31 La « culture politique » constitue le modèle d'analyse du comportement et de l'attitude politiques le plus communément admis en sociologie politique. Les divergences observées sur la définition de la culture politique libanaise, ses facteurs, ses éléments constitutifs rendent l'étude du comportement et de l'attitude du citoyen libanais particulièrement complexe.

force d'entretiens officiels et officieux avec des étudiants et d'observations de l'Université Saint Joseph s'est révélée l'importance du milieu étudiant dans le déclenchement de l'intérêt politique et de l'engagement. Deux étudiantes[32] de l'institut des sciences politiques de l'université ont affirmé durant un entretien qu'être mobilisées politiquement sur le campus fut très significatif pour elles car porteur d'opportunités d'obtenir l'expérience et les outils nécessaire à leur avancement professionnel dans la vie politique. Elles suggèrent même que si vous êtes vu comme ayant le potentiel d'être un atout sur le campus, vous êtes sensibles d'être approchés par d'autres membres de partis et encouragés à prendre des positions similaires avec plus de responsabilités au sein des jeunesses des partis. Elles gagnent en compétences, en réseau, en confiance et en capacités. Elles mettent en lumière l'importance d'être exposés à une multitude de projets et d'activités pour progressivement gagner en compétences par la pratique.

Du reste, il est très difficile d'obtenir des chiffres sur la mobilisation politique des femmes au Liban lorsqu'elle est informelle et non-partisane, sur leur investissement dans la vie publique et dans la vie de leurs communautés. A Beyrouth le constat est sans appel : la multiplicité d'organisation et d'association dirigés vers des actions sociales ou de développement, donc à finalité politique, illustre l'engagement de la population aux enjeux socio-économiques du pays. Toutefois la tendance est différente dans le reste du pays et la sensibilité à l'investissement politique moindre.

Des données plus conséquentes sont disponible sur l'historique des investissement officiels (au sein des partis et des gouvernements) des femmes libanaises en politique. L'engagement et la mobilisation des femmes dans les partis politiques libanais a pris trois formes au cours du temps. En premier lieu, les femmes se sont mobilisées dans un effort de soutien logistique lors de campagnes, ou là où c'était nécessaire dans les cellules actives du parti :

« *Everything was just as in the family. For women, the service jobs ; for men, the noble jobs* »[33].

Ensuite, les femmes ont désiré s'engager politiquement et au sein des partis et ont entrepris de créer des comités de femmes pour échanger et influencer la prise de décision. Enfin, les femmes se sont progressivement intégrées à l'appareil exécutif de prise de décision du parti. Toutefois, l'engagement des femmes dans chacune de ces activités a toujours été limité.

32 Mmes. El Ali Mariam et Bouzamel Youmna
33 Women's International Ressource Exchange, « Women and Politics in Lebanon », Yolla Polity Sharara (1991)

b) Les femmes libanaises dans les partis politiques :

Des trois partis politiques qui ont émergé au Liban pendant le Mandat français entre les années 1900 et 1930, seuls le mouvement sunnite d'*al-Najjada* et le parti *Kataëb* ont restreint la qualité de membre de leur parti aux hommes[34]. Le parti social-nationaliste Syrien d'Antoun Saadé, bien qu'encourageant les femmes à se joindre aux partis, n'avait que très peu de membres féminins[35].
Avant la guerre civile libanaise, durant la période post-indépendance, l'engagement politique des femmes commence à s'accroître, ceci étant du à un certain nombre de facteurs encourageant les femmes à s'intéresser d'avantage à la vie publique :

- À l'émergence d'un activisme féministe au sein des organisations de femmes, qui s'illustre dans l'obtention du droit de vote des femmes en 1953
- À un nombre croissant de jeunes femmes actives, notamment dans les professions libérales, ceci étant dû au développement d'une classe moyenne éduquée dans le pays.
- Aux liens récurrents entre les mouvements féministes occidentaux et les femmes libanaises de la diaspora. L'émergence de revendications plus affirmées au sein du Parti Socialiste Progressiste (PSP) libanais par exemple est attribué au retour de France de Janine Rubeiz qui joint le PSP en tant qu'une des premières femmes membres ; elle devient une voix très influente au sein du parti, grande défenseure des droits des femmes et se tire même à la tête du département des affaires étrangères du parti.
- À la présence croissante de l'OLP au Liban après 1970 qui alimente l'opposition politique dans le pays a également des effets sur le militantisme des femmes au sein des partis, permettant l'émergence de débats exclusivement centrées sur la femme. Des interviews ont révélé qu'un soutien significatif qui avait été apporté aux femmes au sein des partis politiques de gauche émanait de l'URSS, qui offrait des séjours de formation et séminaires conçus pour les femmes.

Malgré tout, ces facteurs n'ont pas permis de développer de façon conséquente la présence de femmes membres dans les partis politiques - en effet, les chiffres sont restés incontestablement bas -, mais plutôt de renforcer le militantisme des femmes déjà engagées. Ce militantisme s'illustre par la

34 Elizabeth Thompson, « Le mouvement féminin et l'essor de l'Etat-providence colonial en Syrie (1920-1946) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 33| 2011, mis en ligne le 01 mai 2013, consulté le 05 août 2018

35 P. Kingston, « Women and Political Parties in Lebanon, Reflection on the Historical Experience », *Emerging Voices : Young Women in Lebanese Politics*, Septembre 2011. [En ligne]

création au début des années 1970 de comités de femmes intégrées à la structure des partis, comme le « Women's Department » créé en 1974 au sein du PSP. Ces comités de femmes présentent un certain nombre de revendications, notamment la promotion de l'inclusion des femmes dans les partis politiques, la tenue en compte de la voix des femmes déjà présente dans les partis, et la mise à l'agenda d'un certain nombre d'enjeux concernant l'égalité hommes/femmes.

Des archives tenues par ces femmes membres[36] révèlent toutefois l'énorme degré de frustration qu'elles pouvaient connaître à cause des limitations qu'on leur imposait au sein du parti. En effet, les comités de femmes, au lieu de faire entendre les femmes dans le parti, tendent à les marginaliser des lieux centraux de prise de décision. Sharara critique également les comités de femmes au sein des partis dans leur ensemble, sans distinction d'orientation politique. Elle affirme qu'il était difficile pour les comités de transcender les appartenances religieuses et les loyautés politiques pour se rassembler au nom de la cause des femmes :

> [Women's committees were] unwilling to divulge their dirty linen across party lines »[37]

En conséquence, plusieurs femmes membre de partis ont cherché à obtenir une plus grande autonomie, sinon indépendance, de cette structure partisane dominée par les hommes. On distingue trois formes d'organisations autonomes de femmes qui se créent :

- Des associations de femmes autonomes au sein des partis: les femmes du PSP en 1976, par exemple, formèrent une association autonome, qui devint plus tard l' « Union des Femmes Progressistes ».
- Des associations de femmes autonomes hors des partis : un grand nombre de femmes militantes influentes au Liban à cette période, et qui le sont pour la plupart toujours aujourd'hui, ont formé ce type d'associations. Wadad Chaktura, par exemple, quittait l'Organisation de l'Action Communiste (OCA) pour former le Rassemblement Démocratique des Femmes Libanaises (RDFL) en 1976, et Linda Mattar continuait son engagement dans le Parti Communiste Libanais (LCP) tout en devenant active dans la Ligue des Droits des Femmes (LWR). Le RDFL et la LWR sont encore aujourd'hui des organisations actives et influentes.
- Un réseautage actif entre les femmes militantes et les associations de femmes hors des partis

36 WardVloeberghs. Dynamiques dynastiques au Liban : transmettre le pouvoir politique en famille. *Critique Internationale, Presses de sciences po*, 2016, pp.71-93. [En ligne]

37 op. cit. p.23

politiques ayant l'objectif d'établir et de travailler au sein de groupe de femmes exclusivement, comme le Lebanon Women's Council (LWC) et le National Council for Lebanese Women rattaché au bureau du Premier Ministre.

Pendant la guerre civile, les femmes entrèrent dans les milices, et participèrent au conflit. A la différence des femmes occidentales après la seconde guerre mondiale, les libanaises ne continuèrent pas à gagner en indépendance à la suite de leur effort de guerre. En fait, après la guerre civile, les femmes se retirèrent d'elle-même des partis politiques, soit par dégoût, soit par pression d'autres hommes qui voulaient leurs positions[38].

Dans les années 1990, la jeunesse commence à affluer dans les partis, hommes comme femmes. Toutefois, il est difficile de se rendre compte du nombre exact de femmes présentes dans les partis politiques car ils affirment ne pas s'informer du sexe de leur membres (selon eux, par question de discrimination!). Selon Marguerite Helou, il y a tout de même eu des progrès pour les femmes dans les partis politiques. Il y a d'avantage de femmes visibles tenant de hautes fonctions ; mais elles ne sont que très peu et dans l'ensemble le nombre de femmes dans les partis politiques n'a pas beaucoup cru :

« Pour pousser le changement, il devrait y avoir un plus grand mouvement de femmes, et les Libanaises n'ont pas été jusqu'ici capables d'établir ce type de sororité. C'est le cas au sein des partis politiques, mais également dans la société civile, où les femmes ne travaillent pas toujours ensemble. Il s'avère que les femmes entrent dans les partis quand elles sont jeunes, puis, quand elles commencent à avoir des enfants, elles démissionnent. Ceci reflètent comment les femmes voient leur fonction. »[39]

En bref, les partis politiques sont des institutions non-inclusives quant aux femmes au Liban. Non seulement le nombre de femmes présentes en politique a travers l'Histoire a toujours été considérablement bas, mais les femmes ont également été exclues de positions influentes au sein de l'appareil de prise de décision politique, et les objectifs de promotion de la parité ont toujours été relégués à l'arrière plan d'autres objectifs politiques ou religieux, inconsidéré par le gouvernement et les élus au pouvoir.

c) Les femmes en poste de gouvernance politique :

38 op. cit. p.23

39 HELOU Marguerite, « Lebanese Women and Political Parties : History, Issues and Options for Reform », *Emerging Voices : Young Women in Lebanese Politics,* Understanding conflits. Building Peace. Septembre 2011

Les femmes libanaises ont obtenu, à la suite de diverses mobilisations, la réforme de la loi électorale en 1953, consacrant leurs droits politiques. Mais étant donné les différents quotas sectaires et géographiques existant au Liban, il est difficile pour les femmes libanaises de briser le cercle de la domination masculine en politique. Ce n'est pas avant 1963 que l'on voit une femme siéger au Parlement, sans être élue d'ailleurs, succédant à son père décédé.

Figure 1 : Pourcentage de femmes parlementaires au Liban entre 1953 et 2009

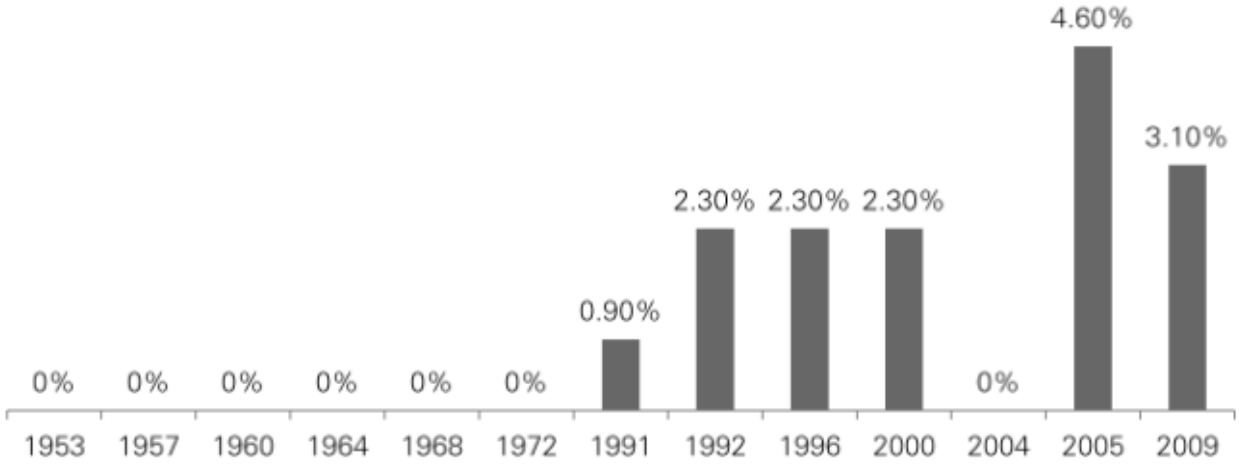

Source : http://www.ipu.org/wmns-e/classif.htm.

Le Liban se range à la 139ème place dans le monde en termes de représentation de femmes au Parlement : 4,6% des députés seulement. La première femme est élue au parlement en 1991 (voir figure 1), plus de quarante ans après que ce droit lui ait été garanti. Lors des élections législatives de 2009, sur 587 candidats, seuls 12 étaient des femmes et 4 seulement ont été élus au Parlement libanais. Les élections législatives de mai 2018 soulignent une amélioration significative de la participation politique en termes de candidature : 113 candidatures personnelles, 86 candidatures sur les listes en 2018, contre 12 candidatures féminines en 2009 et 44 en 2013 lorsque les élections n'ont pas eu lieu. Les résultats des élections de 2018 expriment un nombre modeste de 6 élus sur 128, malgré la prolifération des campagnes nationales de sensibilisation. Le Liban reste loin derrière dans le classement international. Dans les cabinets, la représentation des femmes est rare ; une femme ministre pour le dernier

gouvernement et aucune pour le gouvernement précédent. Le premier cabinet ministériel a été formé en Septembre 1943 sous le président Bchara el Khoury, et incluait 13 ministères. Ce n'est que 61 ans après qu'une femme a été invitée (et non forcée à prendre la suite de son père décédé) à rejoindre le cabinet. Pendant 61 ans seuls les hommes pouvaient influencer la sphère politique et les affaires exécutives.

Figure 2 : Nombre de femmes ministre au Liban entre et 1989 et 2016

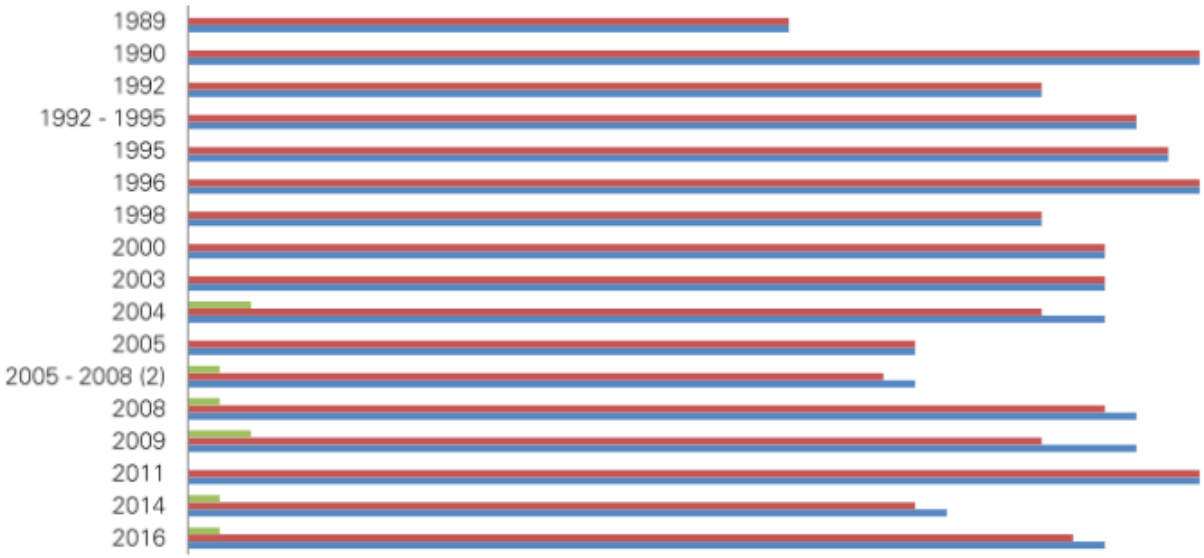

	2016	2014	2011	2009	2008	2005 - 2008 (2)	2005	2004	2003	2000	1998	1996	1995	1992 - 1995	1992	1990	1989
Female Ministers	1	1	0	2	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Male Ministers	28	23	32	27	29	22	23	27	29	29	27	32	31	30	27	32	19
Total Number of Ministers	29	24	32	30	30	23	23	29	29	29	27	32	31	30	27	32	19

Source : http://www.ipu.org/wmns-e/classif.htm.

Depuis les années 90, le dialogue national a été initié et organisé par les autorités politiques telles que les partis politiques et les autorités gouvernementales ; les principaux dirigeants pour décider de la paix civile, coordonner les stratégies de défense et assurer les bases d'un consensus national sur les questions libanaises brûlantes. Les femmes sont, à ce jour, absentes de ces réunions qui visent à déterminer les priorités nationales. Les réunions de dialogue national ont établi les fondements du compromis au Liban, Taef, Doha ou ceux qui ont eu lieu au Liban pour les négociations de paix : les questions discutées et les solutions proposées, sans la participation des citoyennes exclues de ces réunions, risquent de ne pas convenir ou d'être entravées par leur manque d'exhaustivité et/ou d'être

prises au sérieux par ceux qui n'ont pas participé aux réunions. Les résultats des élections municipales qui ont eu lieu en 2016 ont montré une légère progression du taux de participation des femmes aux élections municipales, passant de 4,6 % en 2010 à 5,4 % en 2016, avec 663 femmes élues localement. Ce taux n'est certainement pas suffisant pour une véritable inclusion des femmes dans la prise de décision au niveau local, étant donné tout le travail que les femmes peuvent entreprendre, en particulier dans le cadre des processus locaux de réconciliation et de médiation qui n'ont pas eu lieu systématiquement après la guerre et les différents conflits observés au Liban.

Nous avons donc ici dressé un portrait non-exhaustif de l'environnement socio-politique des femmes libanaises. Elles souffrent des même mots que la plupart des femmes à travers le monde : conservatisme social, inégalité de salaire, inégalité de droits. Mais le contexte libanais et la multiplicité d'acteurs qui entrent en jeu dans la vie publique complexifie d'autant plus le terrain. Il semble exister une forme d'opposition structurelle entre l'avancée des femmes en général et en politique au Liban, et les structures institutionnelles socialement immobilisantes héritées du confessionnalisme de l'Etat. Dans ces conditions, citoyens comme institutions sont incapables de participer au changement dans la société et perpétuent la situation d'inégalité et de difficulté d'accès à la représentation politique que connaissent les femmes dans le pays. Ce constat regnant, il est important de se tourner vers un autre acteur important dans la vie politique et l'avancement du Liban : les organisations de la société civile. Le changement, le développement social n'est pas le seul fait des individus seuls, des communautés ou des sphères institutionnelles, les organisations de développement issues de la société civile jouent un rôle important dans la sensibilisation aux enjeux du genre auprès des populations et dans le lobbying auprès des gouvernements pour des réformes plus inclusives pour les femmes, et ce d'autant plus au Liban, terrain historique des organisations non-gouvernementales.

II. Le développement à l'épreuve des institutions : constats et recommandations

Le Liban connaît un dynamisme singulier concernant les ONG et associations dédiées au développement économique et social. Les communautés religieuses qui peuplent le pays sont les garants de l'ordre public, au détriment de l'État, et chaque groupe possède depuis des siècles son propre réseau caritatif. La première loi sur le monde associatif libanais a été mise en place sous l'Empire Ottoman, et au vu du nombre conséquent d'associations familiales et communautaires de la région.
Ce n'est qu'après la guerre civile libanaise que les ONG sont entrées en scène, se concentrant en premier lieu sur l'aide d'urgence et le secours aux victimes des conflits, puis sur le développement économique et social. A partir des années 1990, on voit un nouveau type d'organisations voir le jour, centré non seulement sur le développement social mais sur la défense des droits de l'Homme.

Ici, nous n'avons pas souhaité nous pencher sur les réseaux de soutien religieux aux populations – puisqu'ils n'autonomisent que très peu les femmes de toute façon. Nous nous concentrons sur les organisations de la société civile (CSO) qui travaillent à l'inclusion des femmes en politique. On définira ici comme CSO des associations travaillant à la promotion de la coopération inter-communautaire, de la participation civique et de l'inclusion des citoyens dans la gouvernance et l'ordre politique de leur pays. Cette définition inclus seulement une partie d'une société civile beaucoup plus large qui comprendrait les organisations partisanes, les organisations de foi, les syndicats et d'autres. Cette sélection a été opérée afin de ne garder que les acteurs qui ne sont pas liés au milieu politique libanais et qui œuvrent sans intérêt sauf commun.

1. La société civile libanaise : portrait et programmes

a) Portrait des organisations de la société civile libanaise

La société civile libanaise comprend un très grand nombre d'organisations de la société civile - environ 8 311 d'après le rapport officiel de Mars 2013 du Ministère de l'Intérieur et des Municipalités - qui travaillent sur une multiplicité de secteurs et de projets dans le développement et la gouvernance. La loi sur les associations au Liban crée un environnement permissif pour les OSC pour mener à bien leurs opérations et prendre en main tout type d'activité politique, sociale ou économique. Leur nombre a conséquemment augmenté après la guerre civile et ses organisations sont enclines à travailler auprès des gouvernances locales et centrales et ont prouvé leur expérience dans les politiques de dialogue et de développement. Elles sont capables de mobiliser des ressources humaines, volontaires pour soutenir leurs activités aussi bien au sein de petites organisations comme des plus larges.
40% des OSC libanaises travaillent pour la cause des femmes, ce sont les bénéficiaires les plus nombreuses des programmes de développement au Liban, juste devant la jeunesse (39,5%) et les enfants (30%)[40].

Figure 3 : Bénéficiaires des projets de développement des OSC libanaises

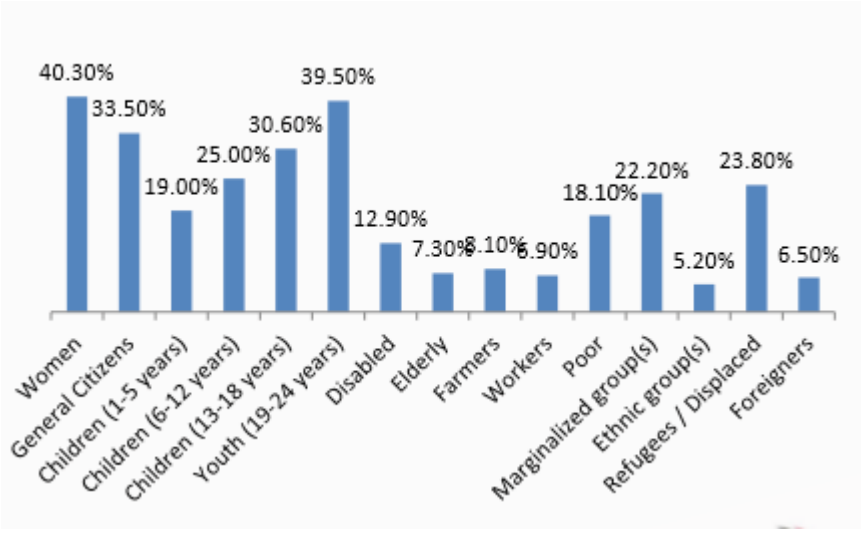

Source : Civil Society Facility South, « Mapping Civil Society Organisations in Lebanon » (2015)

40 Civil Society Facility South, « Mapping Civil Society Organisations in Lebanon » (2015) [En ligne]

Comme nous l'avons appris plus avant, les femmes libanaises ont eu tendance à se regrouper en comités de femmes et organisations féminines hors ou dans les partis au fur et à mesure de leur engagement. Cette dynamique se reflète toujours aujourd'hui dans l'organisation de la société civile dédiée à la cause de l'inclusion féminine en politique. Les OSC libanaises se sont organisées dans des front de revendications de plusieurs parfois centaines d'ONG dans la même organisation, pour faire plaider leurs voix dans les milieux institutionnels. Les efforts de la société civile sont principalement orientés vers la sensibilisation à 43%, mais très peu vers le plaidoyer auprès des institutions. Il est très difficile de recueillir des chiffres concrets quant au nombre d'organisations travaillant à une cause spécifique ou leurs modes de fonctionnements et leurs activités prédominantes, le terrain libanais étant peu formalisé et peu informatif quant à ces données sociologiques. Nous allons donc considérer en idéal-type une organisation phare de la scène publique libanaise : Women In Front.

Le collectif Women In Front illustre le type d'organisations de la société civile de femme qui travaillent au Liban. Un collectif d'organisations qui travaillent à sensibiliser, et former les femmes pour leur inclusion en politique. « Lorsque nous avons fondé Women In Front, il y a cinq ans, c'était après avoir constaté la flagrante absence des femmes expertes à la télévision. La relation avec leur absence dans la sphère politique était évidente » explique Nada Anid, cofondatrice de Women In Front lors d'une réception pour le lancement de l'initiative « Les femmes parlent politique » en Octobre 2017 à laquelle l'organisation Women In Power était conviée. L'initiative met en exergue les opinions politiques des femmes sur divers sujets de société au Liban tels la transparence, la réforme, la politique étrangère, le pétrole, le gaz, les réfugiés syriens ou encore la sécurité sociale. Il s'agissait de défendre la prise de parole des femmes dans ces questions nationales et leur droit au débat, mais également de réclamer « un quota provisoire de 30% au moins de participation féminine au prochain Parlement ».
Autrement, le projet Young LeaderSHE de l'association, soutenu par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Liban vise à mobiliser et à autonomiser les étudiants universitaires (hommes et femmes) et à devenir des citoyens actifs dans les sphères privée et publique. Les 20 étudiants recrutés ont été sélectionnés dans 4 universités libanaises : Université Saint Joseph (USJ), Université Notre Dame (NDU), Université internationale libanaise (LIU) et Université Antonine (AU). Au cours des sessions, les étudiants ont été encouragés à partager leurs expériences, à donner leurs opinions, à débattre entre eux et à suggérer des solutions aux principaux défis au Liban. Les étudiants ont également bénéficié

d'un cadre de réflexion créative et d'idées pour mettre en œuvre une campagne de participation et de représentation des femmes dans le cadre des élections législatives de 2018, en l'absence de quota, à titre de mesure temporaire spéciale. Plus important encore, Young LeaderShe aboutira à l'établissement de groupes d'égalité entre les sexes dans les universités participantes, et s'étendra également aux autres institutions académiques au Liban.

Soutenue par les nations unies, notamment dans le cadre du projet *Lebanese Election Assistance Project* (LEAP), l'ONG « Women In Front » a également organisé des séances d'information dans tout le Liban afin d'encourager les femmes candidates et les électrices à participer aux élections législatives. Huit séances d'information ont été tenues du 24 Janvier au 2 Mars 2018, avant la clôture de l'inscription des candidats le 7 Mars, dans différentes régions, notamment : Rayfoun, Sin El Fil, Chtaura, Tripoli, Saida, Zgharta, Baakline et Beyrouth. Au cours de ces sessions, les médiateurs ont fourni aux participants des informations sur la manière de voter et de se présenter aux élections, et ont abordé les sujets suivants : nouveaux articles dans la loi électorale et le calendrier électoral, documents requis pour se présenter aux élections, cadre juridique, bulletins de vote pré-imprimés, vote préférentiel, campagne électorale, comment inclure les femmes dans les listes, négociations et mise en réseau.

Cette organisation type est intéressante dans la défense des droits des femmes puisqu'elle mèlent financements et projets de divers milieux. L'association plaide au niveau des institutions, soutiens la société à titre individuel par des formation et des ateliers, et établis des plateforme de sensibilisation pour la jeunesse. Elle impacte donc les sphères institutionnelles, professionnelles et privées de la société et démontre sa capacité d'établir un dialogue entre ces premières. Ces stratégies d'action ne se réalisent souvent que par l'investissement financer d'organes de développement internationaux, le budget des OSC au niveau national n'étant pas suffisant à mener à bien des projets d'une telle ampleur.

b) Société civile et donneurs internationaux

Pour la majorité des OSC, le seul moyen de financer ses activités est d'avoir recours au propositions de financement de la part des doneurs internationaux. Leur réseau est très maillé au Liban et les procédures de soumissions de projets réalisables. Lors de mon expérience professionnelle j'ai du parcourir ces organes pour trouver des moyens de financer le projet « Pathway to Parliament » de l'organisation Women In Power qui est aujourd'hui financé par le MEPI (Middle-East Partnership Initiative) du gouvernement nord-américain. Nous allons traiter ici de deux organes de don très

important au Liban, le PNUD et l'Union Européenne, qui ont mis en place des projets de collaboration d'OSC pendant les récentes élections pour promouvoir la participation des femmes.

PNUD - LEAP

Le PNUD est un organe de financement très important au Liban dans de nombreux domaines de développement. Il met également l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes non seulement en tant que droit de l'Homme, mais aussi parce qu'elles contribuent à atteindre l'un des objectifs du Millénaire pour le développement[41] et le développement durable. Des activités spécifiques telles qu'un audit sur l'égalité des sexes pour le bureau du PNUD et la cartographie des ONG sur l'égalité des sexes ont été entreprises au Liban. Le bureau de l'égalité des sexes se concentre sur des projets communautaires de génération de revenus pour les femmes, des projets d'autonomisation des jeunes, des amendements aux lois, le renforcement des capacités des ONG et l'augmentation de la participation des femmes. Un projet sur le droit des femmes libanaises à la nationalité a été lancé vers la fin de 2008. Plusieurs activités de sensibilisation des chefs d'entreprise et des chefs religieux - hommes et femmes - ont également été menées. Les partenariats pour l'égalité des sexes se sont concentrés sur les communautés, les municipalités, le ministère de l'Intérieur et les municipalités, le bureau du premier ministre du ministère de la Justice et le ministère des Affaires sociales.

Le Projet d'assistance électorale libanais (LEAP) du PNUD a débuté ses activités en octobre 2012 avec pour principal objectif de renforcer la capacité institutionnelle des institutions nationales et des parties prenantes en termes de gestion et d'administration des élections, pour la conduite d'élections crédibles, périodiques, transparentes et inclusives au Liban. Le projet travaille en étroite collaboration avec les institutions et les organisations de la société civile actives dans le domaine des élections. Il fournit une assistance technique et un appui consultatif en matière électorale et vise à promouvoir la participation des femmes aux élections. L'objectif est axé sur la sensibilisation aux mesures spéciales pertinentes qui peuvent être prises par les autorités libanaises et les parties prenantes pour promouvoir une représentation accrue des femmes aux élections. Le programme LEAP a fourni environ 8 millions d'euros pour soutenir le processus électoral au Liban en renforçant les capacités de gestion et

41 Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). 3e objectif : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'égalité entre les sexes est un ordre social dans lequel les femmes et les hommes partagent les mêmes chances, droits, obligations et devoirs.

d'administration de l'administration libanaise conformément aux normes internationales et aux recommandations de la mission d'observation électorale de l'UE de 2005 et 2009. L'une de ses composantes fournit un soutien aux candidates et aux électrices.

Plus de 500 participants ont pris part aux séances de sensibilisation qui ont été organisées au Liban avant les élections législatives dans le cadre du LEAP. Les sessions se sont adressées aux candidates et aux électrices en général et se sont concentrées sur : les nouveaux articles de la loi électorale, le cadre juridique, les documents requis pour se présenter aux élections, les bulletins de vote pré-imprimés, le vote préférentiel, la campagne électorale, les négociations et le réseautage[42]. Les sessions ont permis d'identifier des femmes à travers le Liban qui sont prêtes à se présenter aux élections, d'encourager les candidatures féminines ainsi que les femmes et les hommes à voter pour des candidates, et de fournir aux candidats potentiels un soutien technique et des tactiques de réseautage. Depuis le début du projet LEAP en 2013, un total de 1500 femmes et hommes ont participé aux séances de sensibilisation.
La cérémonie de clôture[43] des sessions de formation, organisée par le PNUD, UN Women and Women in Front, s'est déroulée en présence de Julia Koch de Biolley, chef de mission adjoint de l'UE, de Philippe Lazzarini, coordinateur humanitaire résident des Nations unies, de candidates et de représentantes d'organisations féminines de la société civile. L'événement a permis aux candidates d'annoncer leur agenda et leur programme politique et de partager leur expérience personnelle sur la façon dont elles ont surmonté les défis auxquels elles ont été confrontées pour se présenter aux élections.

UE - DAWRIC

Le projet « DAWRIC – Direct Action for Women : Réforme, Inclusion et Confiance » vise à promouvoir l'égalité des sexes au Liban dans les domaines politique et décisionnel aux niveaux local et national, renforcer la capacité des femmes à participer activement à la vie publique et combattre la pauvreté des femmes dans les zones urbaines et rurales et pour faire pression en faveur de l'égalité. Les activités de DAWRIC sont mises en œuvre de Septembre 2016 à Septembre 2018 dans 22 villes de quatre gouvernorats libanais du Nord, du Sud, de la Bekaa et de Beyrouth/Mont-Liban.

42 Pour ce qui est des conférences tenues les 8 et 23 Février 2018 auxquelles l'association Women In Power était conviée.
43 Qui a eu lieu le 2 mars 2018 à Beyrouth la « Young Women Christian Association »

Ce projet est financé par l'Union européenne dans le cadre du « Programme Justice sociale ». L'objectif du programme est de plaider en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice sociale au Liban, en promouvant la bonne gouvernance et l'égalité des sexes. Dans l'ensemble, le programme soutient le renforcement du cadre institutionnel pour la protection des droits de l'homme et le développement de la gouvernance démocratique au Liban. Il est principalement destiné aux municipalités, aux organisations de la société civile et aux organisations communautaires. Le budget alloué au projet est de 989 786,03 euros.

Jusqu'à présent, le projet DAWRIC a organisé des ateliers de groupes de discussion pour discuter des activités proposées du projet avec les organisations de la société civile et les représentants des municipalités qui seront impliqués dans la phase de mise en œuvre. Des animateurs communautaires formés ont transmis leurs connaissances par le biais d'une série de 160 séances de sensibilisation aux questions de genre à un groupe total de 4 500 femmes et hommes dans les 21 villages/villes ciblés : jusqu'à présent, 3 500 personnes ont été touchées. La prochaine étape consistera en une formation à l'entrepreneuriat pour 21 femmes qui transmettront ensuite cette formation à 200 autres femmes.

Le projet a permis aux quatre municipalités et aux organisations de la société civile de la région d'établir des comités de femmes et de bénéficier de projets d'action sociale.

Les partenaires locaux ont été formés sur la manière dont les femmes peuvent élaborer des stratégies efficaces pour identifier les problèmes affectant leurs communautés à travers une approche participative : comment elles peuvent être des acteurs du changement et comment elles peuvent s'engager dans les processus locaux de prise de décision pour conduire des initiatives de réforme et des campagnes de plaidoyer au niveau local. 21 projets d'action sociale ont été soumis par des ONG locales. Les propositions soumises ont été évaluées par le British Council et la délégation de l'UE au Liban. Le projet signe les contrats avec les ONG locales et les municipalités afin dedistribuer les subventions à partir du mois de mars 2018. En outre, environ 3 comités de femmes sont maintenant constitués et 18 seront formés dans chaque municipalité pour identifier les besoins et suivre la mise en œuvre des projets d'action sociale.

Une autre activité en cours d'élaboration est la formation de journalistes chargés de rendre compte des questions relatives aux femmes et d'encourager une coalition d'ONG et d'organisations communautaires pour la mise en œuvre de plans de plaidoyer et de recherche au niveau national. 25 journalistes ont été formés afin d'avoir les compétences nécessaires pour couvrir les questions relatives aux femmes et pour

assurer la prise en compte des sexospécificités. Chaque journaliste soumettra au moins un article/rapport qui sera publié par la NNA (National News Agency).

2. L'impact du développement sur l'inclusion des femmes en politique

Lorsqu'elles évaluent les facteurs qui influent sur l'autonomisation des femmes et contribuent à la justice entre les sexes, les OSC s'imposent comme des contributeurs importants par leurs activités de sensibilisation et d'engagement, leur travail en réseau et leur activisme. Les OSC de femmes ont été spécifiquement identifiées comme un indicateur « culturel » pour mesurer l'autonomisation des femmes, en raison de leur rôle déterminant dans la connaissance et la représentation des femmes dans différents aspects de la vie[44]. Les OSC de femmes peuvent donc être définies comme les organisations spécifiquement mandatées pour autonomiser, promouvoir et améliorer la qualité de vie des femmes et faire campagne pour l'égalité des sexes, la justice entre les sexes et les droits des femmes. En fait, les ONG de femmes du monde entier ont joué un rôle important dans l'amélioration du statut socioéconomique et politique des femmes en faisant campagne pour leurs droits, en luttant pour l'élimination de la discrimination sexuelle et en réduisant la subordination des femmes dans les sociétés à dominance masculine. Toutefois, des données empiriques ont montré qu'ils étaient confrontés à des obstacles structurels et institutionnels qui entravaient leur capacité d'apporter des changements durables et tangibles. Awan a étudié le rôle des OSC de femmes au Pakistan en tant que prédicteur causal de l'autonomisation socioéconomique et politique des femmes, et a montré qu'aucun « changement substantiel » n'a été enregistré dans les conditions individuelles des femmes ou l'amélioration de leur statut à la suite des initiatives de ces OSC[45]. Les valeurs culturelles, y compris les normes patriarcales bien ancrées, sont apparues comme le principal obstacle à l'autonomisation des femmes. Au

44 V.M. Moghadam, « Measuring Women's Empowerment : Participation and Rights in Civil, Political, Social, Economic, and Cultural Domains », UNESCO, 2005. [En ligne]

45 I. Awan, S. Zamurrad, « Role of Civil Society in Empowering Pakistani Women », South Asian Studies Academic Journal, 2012. [En ligne]

Cameroun, une étude de Fonjong a montré que si les OSC étaient en mesure d'améliorer l'accès des femmes aux ressources (crédit, services de santé, possibilités d'emploi) et leur position de négociation au sein du ménage, elles avaient peu d'impact sur les besoins « structurels » des femmes, sur la réduction de la discrimination sexiste et sur leur participation dans la vie publique[46]. Les changements culturels et institutionnels ont été identifiés comme les principales forces permettant de satisfaire les besoins stratégiques des femmes et de lutter contre la subordination des sexes. Les changements dans les pratiques culturelles et conservatrices ont également été considérés par Dibbie comme une exigence majeure pour permettre aux femmes compétentes et « talentueuses « en Afrique d'occuper des postes de direction et de cadres supérieurs facilités par les OSC concernées.[47]

Peu de travail a été fait pour examiner le rôle des OSC dans l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes dans la région arabe. Un programme régional d'autonomisation des femmes appelé « Arab Women Speak out » a démontré que les bénéficiaires étaient plus aptes que les non-bénéficiaires à croire positivement en leur capacité de contribuer au changement social, d'établir de nouvelles activités génératrices de revenus, de prendre des décisions qui affectent leur vie et de surmonter les obstacles qui entravent leur développement personnel[48]. Toutefois, aucune mesure de suivi n'a été prise pour assurer la durabilité de l'impact du programme. Au Liban, la dernière décennie a connu une croissance sans précédent du nombre d'OSC et de militantes, mais on dispose de très peu de données sur l'impact des OSC sur l'autonomisation des femmes. Explicitement, Abdo et Kerbage ont examiné les problèmes structurels qui empêchaient les femmes bénéficiaires de développer leurs entreprises et les OSC de maintenir et de coordonner leur appui technique aux initiatives de développement de l'entreprenariat féminin au Liban[49]. Ils ont souligné la « ségrégation professionnelle entre les sexes « des initiatives des OSC axées sur l'offre, qui plaçaient les femmes bénéficiaires comme bénéficiaires plutôt que comme « titulaires de droits « , et les piégaient dans des entreprises traditionnelles à faible valeur ajoutée. En conséquence, les interventions des OSC qui ont amélioré la participation des femmes dans différentes sphères ont été peu documentées, et une recherche

46 L. Fonjong, « Fostering women's participation in development through non-gouvernmental effort in Cameroon », Geographical Jourcal, Septembre 2001. [En ligne]
47 R. Dibbie, Women's Empowerment for Sustainability in Africa, 2018
48 C. Underwood, B. Jabre, « Reflections on Civic Participation and Emerging Leadership in the Arab World », John Hopkins Univerity, Février 2010 [En ligne]
49 N. Abdo, C. Kerbage, « Women's entrepreneurship development initiatives in Lebanon : micro-achievements and macro-gaps », in *Gender and Development,* Mars 2012 [En ligne]

documentaire approfondie a montré qu'aucune étude scientifique et empirique n'a été menée sur cet aspect dans le contexte du Liban.

Un rapport des Nations Unies sur les capacités d'actions des OSC au Liban démontre que seulement 17,3% des OSC au Liban ont des systèmes et politiques institutionnalisées. Ce chiffre indique clairement le besoin de réorganiser les capacités structurelles des OSC pour améliorer leurs systèmes internes et leurs performances.

Il est également indiqué que 41,5% des organisations manquent en ressources humaines et volontaires et 60,5% manquent de ressources financières. La plupart des OSC dépendent de personnels à temps partiel à cause de leur incapacité à payer le coût d'un personnel qualifié. Les organisations interrogées admettent aussi leur difficulté à recruter et surtout à garder les volontaires au niveau local.

Au Liban, la société civile évolue dans des environnements politique et sécuritaire volatils et des conditions socio-économiques difficiles. L'ordre politique sectaire à la base de la participation, et de la représentation retire à la société civile sa capacité à être un acteur autonome dans sa politique. Le système politique libanais altère la mise en place de politiques publiques et en font un mécanismes obscure et impossible à influencer pour les organisations de la société civile.

Les politiques de développement au Liban suivent un processus peu transparent et souvent interne à la sphère politique que les OSC ne peuvent pas atteindre. 54% des OSC considèrent qu'elles ne participent à aucun dialogue avec les autorités nationales ou locales.

Si de moins en moins d'OSC travaillent sur des politiques de développement, celles qui le font font l'expérience de la coopération avec les organisations gouvernementales. Les autorités gouvernementales reposent très souvent sur les opinions, informations et suggestions des OSC pour mettre en place des solutions alternatives aux politiques en place ou à venir. Au contraire, les OSC voient leur relation avec le pouvoir comme inexistante ou faible. Il semble y avoir une forte désillusion de la part des OSC qui remettent en question les possibilité de réforme et de réponse positive du gouvernement à leurs demandes. Dans la vaste majorité des cas, le dialogue politique est initié par les OSC, contre 31% du temps par l'État.

La relation que les OSC entretiennent avec les autorités indique qu'elles ont d'avantage de possibilité d'influence au niveau local que dans le cadre de législations ou de politiques publiques nationales.

Les campagnes de lobbying auprès du gouvernement sont largement considérées comme un échec

souvent du fait du manque de réaction de la part du gouvernement. Plus de la moitié des OSC questionnées affirment de jamais avoir approché le gouvernement pour un changement législatif. Ceux qui l'on fait ne récoltent qu'un petit 3,6% de succès sur toutes leur campagne de lobbying.
En outre, les OSC sont d'avantage axées sur les services et le développement local plutôt que sur les politiques publiques. Il apparaît que la possibilité de lier travail de développement et réformes politique n'a pas été encore observée par les OSC.

Dans ce pays où, peut-être plus qu'ailleurs, la frontière entre intérêts militants et activités de développement est difficile à tracer, la place prépondérante des institutions communautaires ajoutée aux ingérences étrangères et à la faiblesse de l'État libanais, dont la faiblesse est concomitante de sa naissance même, font naître de vives inquiétudes sur sa souveraineté. Mais, s'il est vrai que ces ONG remplissent des prérogatives normalement dévolues à l'État, elles ne sauraient être tenues responsables de ce vide institutionnel et matériel. Dans le monde arabe où l'accès au politique est depuis longtemps verrouillé (ce fut le cas à tout le moins jusqu'aux soulèvements arabes dont l'issue demeure incertaine), l'activisme des ONG et des associations arabes a utilisé l'engagement associatif comme un véritable lieu alternatif de militance politique et d'accès détourné aux espaces publics et administratifs dont la pesanteur de la bureaucratie, la force d'inertie des contraintes administratives et la corruption normalisée rendaient l'accès presque impossible.

3. La nécessité d'un travail bilatéral entre les espaces institutionnels et civils

Alors que les organisations de la société civile au Liban fournissent un grand nombre de services et de campagnes sur une variété de questions, il y a en même temps un manque de coordination entre les efforts. Les OSC des femmes se sont toujours montrées réticentes à collaborer, à réseauter et à coordonner pour faire progresser plus efficacement les droits des femmes en raison d'approches différentes, voire opposées. Les femmes libanaises négocient déjà leurs statuts de manière individuelle au quotidien dans ces environnements. C'est le phénomène que Suad Joseph décrit comme le système libanais des « droits relationnels ». Toutefois, les femmes ont également besoin d'assistance institutionnelle dans ces négociations « relationnelles ». Les organisations non-gouvernementales

peuvent apporter une certaine assistance, même si leur action au sein du pays reste irrégulière. Les partis politiques, de leur côté, avec leur présence nationale sont la meilleure entité, si accompagné d'une volonté politique conséquente, pour apporter un soutien institutionnel généralisé.

Etant donné la « *path-dependency* » du système politique libanais, un changement au sein des structures institutionnelles existantes serait certainement plus efficient que toute autre approche. Il est intéressant de noter que malgré la rigidité du système libanais dans sa globalité, il reste assez flexible dans son fonctionnement quotidien. Ceci implique qu'il s'offre une marge de manœuvre à ceux qui promeuvent l'engagement des femmes dans la vie politique, et ainsi, qui cherchent à reformer le fonctionnement, sinon les fondements institutionnels, du système patriarcal libanais.

a) Faire collaborer les acteur

Responsabiliser les partis

Les partis politiques sont profondément ancrés dans le système politique libanais, mais ils ont les moyens de contribuer à l'effort civique de promotion de l'égalité des sexes au sein du pays. Par exemple, les partis politiques pourraient faire l'effort de recruter des femmes dans leurs rangs. Ceci ne pourrait fonctionner seulement si les femmes sont intégrées au même titre que leurs collègues masculins. Pour ce faire, les partis devront faire l'effort de promouvoir la parité, même au sein des niveaux exécutifs de la décision publique. La création et la marginalisation des femmes au sein des « conseils de femmes » historiquement seuls à défendre leur cause a prouvé leur inefficacité à encourager d'avantage la participation des femmes. Une mesure opportune qui peut être prise avant les prochaines élections est d'exiger un quota de 30% ou 50% de femmes pour les candidats des partis politiques et les sièges parlementaires. Cette loi encouragerait davantage de femmes à se présenter, sachant que des sièges leur sont garantis, tout en forçant simultanément les partis politiques à présenter des candidates. En outre, un quota de femmes normaliserait l'image des femmes en politique et dissiperait le stéréotype populaire selon lequel la politique est un domaine réservé aux hommes.

Les parties devraient également établir des plate-formes publiques de promotion des droits des femmes au sein des paramètres institutionnels existants au Liban. Elles pourraient s'atteler à la sensibilisation,

sinon à la réforme partielle du système de code de statut personnel. Cela impliquerait également une plus grande transparence du système de tribunaux religieux via la publication des procédures juridictionnelles, la promotion de programmes de sensibilisation pour les femmes concernant le fonctionnement des tribunaux religieux et leurs droits au sein de ces tribunaux, ou encore de projeter des réformes précises sur les code du statut personnel – comme par exemple la création d'une assistance financière pour les femmes qui veulent saisir ces tribunaux souvent très onéreux. Les partis politiques devraient également travailler à établir un dialogue entre les différents mouvements politiques pour promouvoir une justice égalitaire entre les deux sexes.

Pour terminer, bien que les partis soient intimement liés à un système politique qui s'avère être une grande part du problème, précisemment du fait de leurs positions, ils ont le protentiel d'être plus efficients que des organisations non-gouvernementales dans le soutien de la cause des femmes et la promotion de l'égalité hommes/femmes au Liban.

Même s'il leur reste beaucoup à accomplir, les partis politiques ont déjà mis en place certaines mesures pour promouvoir la presence des femmes dans leurs rangs.

Les Forces Libanaises (FL) sont le seul parti libanais qui a nommé une femme Secrétaire Générale, Dr. Chantal Sarkis. C'est une nomination intéressante puisqu'il n'existe aucun lien familial entre Sarkis et les autres leaders politiques du parti. Dans une interview, elle explique que les hauts membres du parti considèrent sa disponibilité et ses besoin, et s'adaptent à sa disponibilité, lui permettant de travailler pour le parti tout en restant engagée auprès de sa famille.

Aujourd'hui autour de 60% des conseillers du Premier Ministre Saad Hariri sont des femmes. Le parti s'est imposé un quota interne de 40% des femmes au niveau exécutif, le plus haut taux du pays. Le mouvement Future a défendu l'établissement du nouveau ministère des affaires des femmes et semble mettre en place des formations de renforcement des capacités et des ateliers pour promouvoir l'avancement des femmes dans leur carrière politique. Le parti du future met également en place une « carte de supporter » comme alternative à la « carte de membre » afin de créer des connections avec des engagés moins disponible ou aptes à être mobilisés au parti. La plupart de ces « cartes de supporter » appartiennent à des femmes, sur la même ligne politique que celle du parti mais inaptes ou désintéressées par un engagement plus constant.

Enfin, le parti Amal est le seul a avoir nommé une femme ministre pour l'un des trois postes ministériels qu'il possède. 36 femmes membres du parti ont également gagné les élections municipales de 2016, un écart impressionnant avec les 8 membres nommés en 2010.

L'influence de l'audiovisuel

Les médias constituent également un point d'intervention stratégique. Les médias libanais ont sous-estimé les questions et les campagnes relatives aux droits des femmes. En véhiculant des stéréotypes négatifs à l'égard des femmes, les médias ont renforcé les normes traditionnelles de genre. Les médias devraient cesser de présenter les femmes comme étant uniquement artistiques ou sexuelles. Il faut que les OSC travaillent avec les médias pour accroître la couverture des contributions sociales et économiques des femmes qui sont actives en politique et dans divers domaines et de celles qui sont des modèles positifs pour les jeunes femmes.
« En 2009, quelques femmes ses sont présentées, les médias ont commencé à en parler, d'autres se sont alors dit que c'était possible et ont décidé de se lancer. L'action des ONG, très actives au Liban, a aussi joué un rôle important dans l'augmentation de cette prise de conscience » affirme la fondatrice de l'association Lebanese Women Towards Decision Making lors d'une rencontre en Mars 2018.

Pour répondre à ces questions, l'ALEF, en collaboration avec Search for Common Ground (une organisation internationale à but non lucratif qui travaille dans le domaine de la transformation des conflits) a mis en œuvre une initiative de partenariat au Moyen-Orient, un programme sous l'égide du Bureau de coordination de l'assistance du Bureau des affaires du Proche-Orient qui offre assistance, formation et soutien aux groupes et aux individus qui s'efforcent de créer des changements positifs dans la société : « Promouvoir l'autonomisation socio-économique des femmes au Liban ».
L'approche du projet comprend une combinaison de techniques de plaidoyer non conflictuelles et d'établissement de relations qui visent à créer un consensus national sur certaines questions clés qui empêchent l'autonomisation économique des femmes. Les OSC de défense des droits des femmes qui ont été invitées à participer au projet ont travaillé sur les droits socio-économiques des femmes et la participation des femmes à la prise de décision nationale. Elle a également impliqué les principales

parties prenantes de la société : les entreprises de presse libanaises, les chefs religieux et les hommes libanais en général, afin d'élargir la base de soutien à la conversation nationale et aux réformes législatives.

« Everyone Gains » vise à renforcer la capacité des OSC de défense des droits des femmes libanaises afin qu'elles puissent plaider avec succès pour de meilleurs droits et s'engager dans une campagne collaborative et non accusatoire en faveur de réformes législatives. Ainsi, améliorer leur capacité à réduire les contraintes économiques pour les femmes dans les médias, à l'échelle nationale et nationale.

Pour s'assurer que les objectifs du projet ont été atteints, une série d'activités ont été menées, notamment : des ateliers pour les OSC de défense des droits des femmes libanaises sur la résolution des conflits, le plaidoyer non accusatoire et les compétences en matière d'engagement dans les médias ; des ateliers pour les journalistes sur la couverture des droits des femmes et des campagnes au Liban ; des ateliers et discussions avec les chefs religieux et les principales parties prenantes de la communauté masculine au Liban ; une série de réunions avec les comités de femmes des partis politiques et les membres de la Caisse nationale de sécurité sociale ; une campagne de sensibilisation mettant en évidence les discriminations à l'égard des femmes dans la loi sur la sécurité sociale nationale ; la production d'un guide pratique dont le but est d'assurer que les travailleuses et les employées sont informées de leurs droits et obligations liés à la loi sur la sécurité sociale nationale ; un code de conduite contenant des recommandations sur la manière de rendre compte aux médias libanais des questions relatives aux femmes, conformément aux normes internationales et libanaises.

b) Mettre en place des réformes

La participation politique des femmes ne peut être considérée séparément des réformes juridiques, économiques et sociales. L'interdépendance de nombreux systèmes juridiques, politiques, économiques et sociaux patriarcaux et patrilinéaires au Liban fait qu'il est extrêmement difficile pour les femmes de redéfinir ou de défier ces structures. Les lois libanaises – en particulier celles concernant la citoyenneté et la nationalité, les lois sur le statut juridique, le mariage, le divorce, la garde, l'héritage et les crimes d'honneur – sont un domaine d'intervention prioritaire. Changer les mentalités et changer la législation est un processus dialectique. Les ailes jeunesse de certains partis politiques s'organisent et entreprennent aujourd'hui des projets qui poussent à des réformes juridiques au travers des recherches

sur la discrimination juridique, des formation de groupes de travail internes (c'est-à-dire au sein des partis politiques) et la collaboration avec les ONG, les OSC et les départements internes des femmes, ainsi que des campagnes.

Pour encourager davantage de femmes libanaises à siéger au Parlement, elles doivent d'abord devenir des citoyennes à part entière et égales. Tous les Libanais, sans distinction de secte ou de sexe, devraient jouir des mêmes droits en vertu des lois civiles. Les femmes deviendront ainsi des citoyennes égales aux hommes, ce qui se traduira par une présence conséquente dans le secteur économique et politique. On ne peut pas s'attendre à ce que les femmes libanaises participent pleinement à la vie de la société lorsqu'elles ont un statut moindre que celui des hommes, ou que d'autres femmes qu'elles. Ceci implique de réformer les obstacles sociaux et juridiques qui pénalisent les femmes : les lois sur le statut personnel, la loi sur la nationalité, les lois pénales qui traitent de la violence sexiste et les lois électorales.

Mettre fin au contrôle du système confessionnel libanais sur la vie des citoyens est de loin la question la plus urgente en ce qui concerne les femmes, et la plus difficile, car elle touche à la configuration même de l'ordre social et politique libanais. Des réformes substantielles des lois patriarcales qui régulent les affaires des femmes dans le mariage, le divorce, l'héritage et la garde des enfants pourraient également considérablement améliorer la situation des femmes. Les politiciens libanais ont prouvé à maintes reprises qu'ils n'accordent pas la priorité aux droits des femmes. Empêcher les femmes d'obtenir plus de droits place les élites religieuses, qui ont une juridiction importante sur le statut personnel et la mobilité sociale des femmes. Sur la base de l'analyse de la campagne électorale de 2018, il apparaît que la manière la plus efficace d'y parvenir est de faire activement pression sur les tribunaux du statut personnel et les politiciens par le biais de campagnes populaires de groupes locaux de défense des droits des femmes. Le plaidoyer est une arme puissante dans ce cas, car il mobilise les femmes, exerce des pressions sur le gouvernement et expose les politiciens et les partis politiques qui votent contre les droits des femmes. Il est également recommandé que le gouvernement s'attaque à la violence sexiste en criminalisant le harcèlement sexuel et le viol conjugal.

Une autre réforme juridique urgente est que toutes les femmes libanaises puissent transmettre leur citoyenneté à leurs enfants. La loi actuelle discrimine les femmes en les privant de ce droit. Si un enfant ne peut devenir libanais que par l'intermédiaire d'un père, alors la citoyenneté est intrinsèquement masculine. Pour que les femmes deviennent des citoyennes à part entière, il est impératif qu'on leur

accorde ce droit.

La réforme électorale la plus cruciale qui devrait être entreprise est l'adoption d'une nouvelle loi électorale avant la prochaine élection qui permettra aux candidats de se présenter en tant qu'individus sans avoir à s'inscrire sur une liste. Le système de listes a clairement limité les femmes dans cette élection, puisque 24% des candidates n'ont pas été en mesure d'en rejoindre une.

En outre, le gouvernement libanais devrait renoncer aux 5 000 USD de frais d'inscription pour les candidats afin d'inciter les femmes et les hommes d'origine moins favorisée à se présenter à des fonctions publiques et de créer plus d'égalité des chances entre les candidats, quel que soit leur sexe.

La société civile libanaise préconise depuis longtemps une réforme des lois électorales libanaises, qui reposent essentiellement sur un système sectaire. L'Association libanaise pour des élections démocratiques (LADE), par exemple, n'a cessé d'affirmer que la participation effective au processus politique exige l'abolition de la participation politique. En fait, l'Association libanaise pour la transparence, le Centre libanais d'études politiques (LCPS), la LADE et quatre-vingt-cinq autres organisations de la société civile ont formé une coalition appelée Civil Campaign for Electoral Reform (CCER) pour rédiger des propositions de nouvelles lois électorales et faire pression sur les parlementaires et ministres pour réformer la loi sectaire actuelle.Parallèlement à ces OSC, plusieurs universités libanaises ont collaboré pour former l'Initiative universitaire pour la réforme électorale au Liban (UIFER), qui appelle également à la réforme des lois existantes. UIFER, composé d'étudiants universitaires et de militants de la société civile, examine les projets de lois électorales et fait pression sur les parlementaires et les ministres pour qu'ils examinent leurs analyses des différentes lois.

L'introduction de quotas au gouvernement est également un débat présent sur la scène publique libanaises. Même si les quotas peuvent constituer un système discriminatoire[50], dans la mesure où ils constituent des mécanismes efficaces pour accroître la participation politique des femmes, ils devraient être mis en œuvre à titre de mesures temporaires. Le quota n'est pas juste, mais si nous nous mettons d'accord sur un pourcentage cible, tout le monde devra se mobiliser autour de cet objectif. Ils s'intéresseront à l'éducation et à la formation des femmes pour s'assurer que leurs partis présentent des

50 « L'efficacité des quotas de genre mis en place pour encourager les femmes à participer activement a leur gouvernement est entravée par la structure autoritaire dans laquelle elles existes » Goulding sur la Tunisie (2009). James States (2012) tire les mêmes conclusions sur le cas marocain : « [les mécanismes de quotas] sont ancrés dans le tissu des structures autoritaires existantes, avec un impact très limité sur la production d'un véritable changement ».

candidats compétitifs. Il faut s'habituer à voir des femmes dans la vie politique, pour les normaliser.

Les réformes économiques sont tout aussi urgentes. Offrir davantage de possibilités d'emploi aux femmes et accroître leur présence – à peine 25 % de la main-d'œuvre libanaise – constituera un gain majeur pour l'autonomie et l'indépendance économique des femmes et conséquemment, sur leur investissement en politique.

CONCLUSION

La question de la représentation des femmes dans les postes décisionnels de l'État et leur engagement dans la vie publique est une question profondément politique au Liban. Les mécanismes de marginalisation des femmes, notamment ceux qui les empêchent d'accéder aux sphères décisionnelles, sont ancrées dans le fonctionnement sectaire et patriarcal du pays. Au sein des institutions gouvernementales ou dans les partis politiques, les femmes ne trouvent pas leur place dans un ordre politique qui ne permet pas le plein épanouissement de l'individu en tant que citoyen d'appartenance nationale. La population libanaise est divisée sur base confessionnelle, et l'émergence d'un front féministe uni a peu de chances de voir le jour dans un tel contexte.

Cet immobilisme institutionnel et cette opposition structurelle entre participation des femmes et ordre politique confessionnel et dépendant au sentier peut être réactualisé à la lumière de l'action d'un autre acteur important sur le terrain libanaise : les organisations de la société civile. Elles ont un passé ancré dans le pays et remplacent un État faible et publiquement incompétent. Dans le cas de la promotion de la participation des femmes à la vie publique, le Liban regorge de projets de développement et de stratégies de sensibilisations de milliers d'ONG aujourd'hui supportées financièrement pas les donneurs de la communauté internationale. Ils fournissent un travail remarquable et forment des coalitions pour faire passer leur message jusqu'au sphères décisionnels de l'État. Mais elles évoluent dans un environnement hostile, informel et peu transparent ce qui réduit considérablement l'efficacité de leurs stratégies sur le terrain. Il ressort qu'une collaboration multilatérale est un élément indispensable à la perpétuation de la défense des droits des femmes et de leur avancement

Il appartient à l'État libanais de prendre des mesures accordant aux femmes une place plus essentielle en politique. La culture politique et sociale du pays est reflétée par des facteurs tels que le rôle social et public des citoyennes. En d'autres termes, la place accordée aux femmes en politique et dans le domaine public renforce l'inclusion sociale en tant qu'élément unificateur d'une démocratie réellement participative et égalitaire.

La privation de rôles dominants ou de leadership dans la société, en particulier dans les organes élus et nommés (portefeuilles ministériels, directeurs généraux, ambassades, commissions, comités de négociation...) montre à quel point le patriarcat imprègne la culture politique et comment l'État renforce l'immobilisme de tous, hommes comme femmes, dans ses sphères publiques, par ses politiques comme par ses pratiques.

La démocratisation est une thématique fondamentale pour toute recherche ayant pour objectif de parvenir à évaluer le niveau de développement des sociétés. Une telle recherche passe non seulement par l'étude de la relation gouvernés-gouvernants, mais aussi par la mesure de la participation active du citoyen à la vie politique. Cette méthode est incontournable si l'on veut bien admettre que la démocratie implique aussi le développement d'une culture citoyenne attestant de la maturité du système politique[51]. Une démocratie plénière « requiert des citoyens engagés et actifs, informés en matière politique et influents »[52]. Dans le cas de nombreuses démocraties occidentales, la démocratie est venue en première, suivie par des revendications de droit de vote des femmes. Au Liban, où l'État est faible, c'est un ensemble communautaire varié qui dans chaque cas discrimine la femme, et l'on voit difficilement comment la femme pourrait s'avancer pour demander des droits égalitaires.

L'avancement des femmes est donc inextricablement lié à la démolition du sectarisme. Toutes les tentatives de réforme menées l'ont été en vain du fait de la force du système confessionnel. Pour réaliser le changement, il faut établir de nouvelles règles pour les acteurs, comme les partis politiques ou les organisations de la société civile, au sein du système politique, pour le profit de tous, car aucune société ne peut atteindre son potentiel maximal lorsque la moitié de la population est incapable de participer pleinement à la vie publique.

51 Laïdi Zaki, La fin du moment démocratique, Le Débat, 2008, n°150, p.52.

52 G. Almond et S. Verba, *The Civic Culture, Political Atiitudes and Democracy in Fives Nations*, Princeton University Press, 1963, p.474.

BIBLIOGRAPHIE

Articles en ligne :

ABOU ZEID, GIHAN. 1998. « In Search of Political Power: Women in Parliament in Egypt, Jordan, and Lebanon. » *In* : *Women in Parliament: Beyond Numbers*, ed. Azza Karam. Stockholm: International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 43-54.

L. J. BENSTEAD, Why quotas are needed to achieve gender equality, Portland State University

C. BETH ABDO, The Future of Female Mobilization in Lebanon, Morocco, and Yemen after the Arab Spring, University of Maryland

BRAND, Women, the State, and Political Liberalization. New York: Columbia University Press, 1998.

S. BUSH, A. JAMAL, Does Western Pressure for gender equality help?, Temple University and, Princeton University

S. BUSH, « Forms of International Pressure and the Middle East », Project on Middle East Political Science.

R. CHEMALY, « The implications of the Political Participation of Women In Lebanon, a Culture of Inclusion and Reinforcement of Special Measures : an Imminent Priority for an Effective Role », *in : The Peace Building in Lebanon*, Issue n°19, Août 2018.

D. DAHLERUP, (ed.), « The Arab Region: Women's Access to the Decision-making Process Across the Arab Nation », *Women, Quotas and Politics*, New York: Routledge, 168-193, 2006.

D. DAHLERUP, « Women in Arab Parliaments: Can Gender Quotas Contribute to democratization? », *Al-Raida 126*, n°27, p. 28–38, 2009.

M. EL-BACHA, « Démocratie et culture politique libanaise », in : *Confluences Méditerranée*, vol. 70, no. 3, 2009, pp. 71-87.

S. HADDAD, « Lebanese Women In Politics. A road paved with Bad Intentions », *in : The Peace Building in Lebanon,* Issue n°18, Avril 2018, p.16

A. KANG, « Studying Oil, Islam, and Women as if Political Institutions Mattered », *in :* Politics &

Gender, n°5, pp. 560-568, 2009.

F. KAOUES, « Les ONG au Liban : l'exemple de l'USAID », *in : A contrario*, vol. 18, n°2, 2012, pp. 125-141.

A. KARAM, « Women in Politics Beyond Numbers ». Stockholm: IDEA, ed. 1998.

M. KROOK L, D. Z. O'BRIAN, K. M. SWIP, « Military Invasion and Women's Political Representation », *in : International Feminist Journal of Politics*, n°1, pp.66-79, 2010.

A. PHILIPPS, « The Politics of Presence ». Oxford, UK: Clarendon, 1995

A. SABBAGH, « Overview of Women's Political Representation in the Arab Region: Opportunities and Challenges » *in : The Arab Quota Report: Selected Case Studies,* Stockholm, Sweden: IDEA–International Institute for Democracy and Electoral Assistance, pp.7-18, 2007.

M. SFEIR, « Iqbal Doughan : President of the Working Women League in Lebanon », *in : Al Raida,* vol. 15, n°82, été 1998.

M. SHALABY, Women's Political Representation and Authoritarianism in the Arab World, Rice University

V. STAMADIANOU, « Women, participation and peace in Lebanon », *in : Reconciliation, reform and resilience : positive peace for Lebanon*, issue n°24, pp. 30-31.

M. TAJALI, Women's Rise to Political Office on Behalf of Religious Political Movements, Agnes Scott College

A.M. TRIPP, « The Global Impact of Quotas: On the Fast Track to Increased Female Legislative Representation », *in : Comparative Political Studies,* n° 41, pp. 338–61, 2008.

C. B. WELBORNE, « The Strategic use of Gender Quotas in the Arab World », *in : William and Kathy Hybl Democracy Studies Fellowship Paper.* Washington, DC: International Foundation for Electoral Systems, 2010.

N. YAACOUB, L. BADRE, « The Labour Market in Lebanon », Statistics in Focus, Issue n°1, Octobre 2011

Rapports d'organisations :

- Inter-Parliamentary Union, Women in National Parliaments, 2015.
http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm.
- European Union Delegation to Lebanon, « Gender Analysis in Lebanon », E.F. CARRERAS, G. WAKIM, 15 Novembre 2017
- Economic and Social Commission for Western Asia (ESCWA), « The Role of Women NGOs in Empowering Women in Lebanon : A Life-Long Partner to Gender Justice ?, N. ABI ZEID DAOU, 22 Décembre 2012
- Civil Society Facility South, « Mapping Civil Society Organisations in Lebanon », D. LTEIF, L.G. ZOUEIN, 2015.
- Hivos Women Empowered of Leadership (WE4L), « Patriarchy and Sectarianism : A Gender Trap. Baseline of Women in Politics : the Case of Lebanon », 14 Juillet 2017.

Annexes

Annexe 1 : Femmes tenant des positions influentes dans les sphères universitaires, privées et de leadership politique

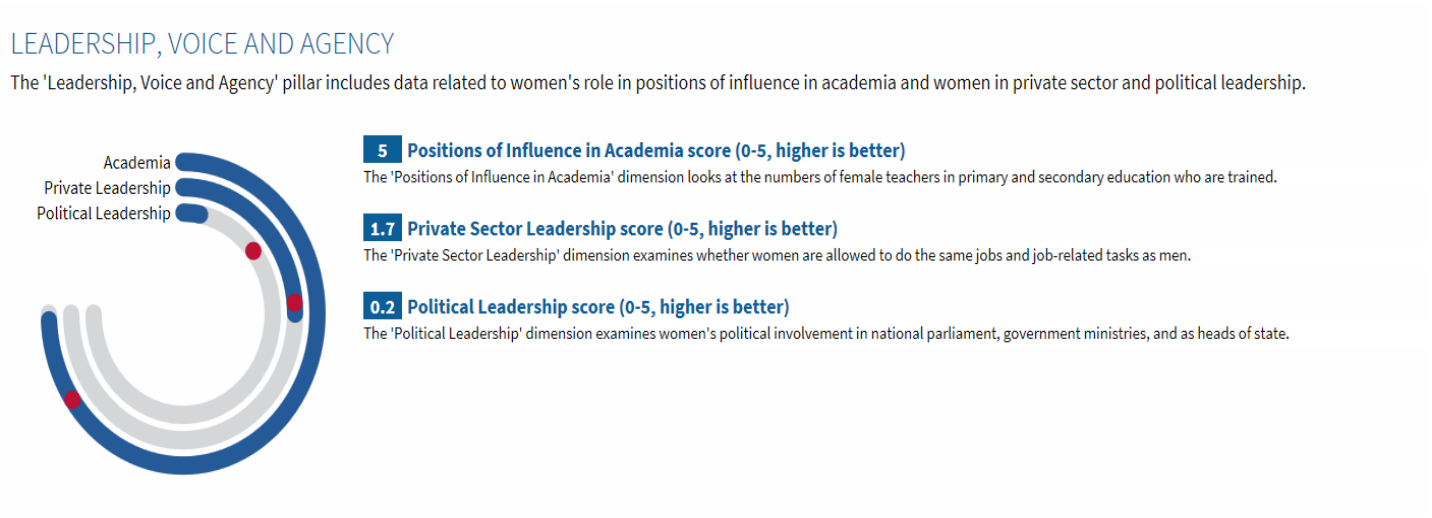

Source : http://usaid.com

Annexe 2 : Candidates des partis politiques majoritaires pour les élections de 2018

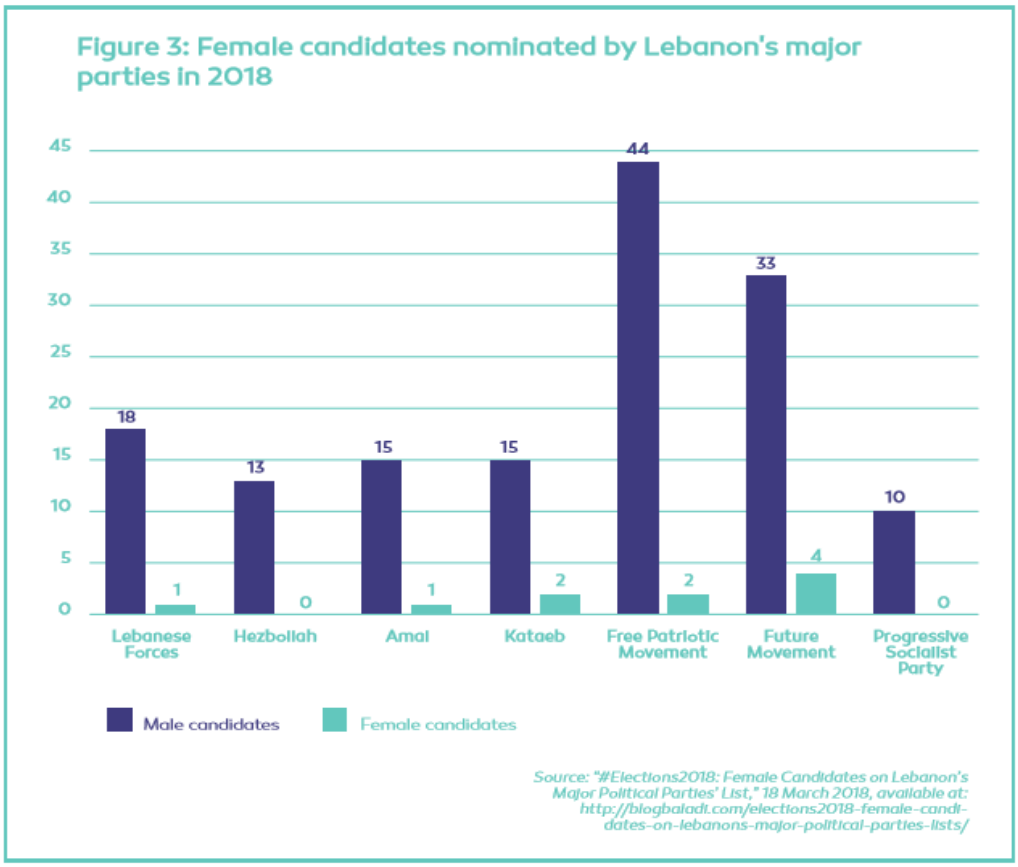

Source : http://www.elections.gov.lb

Annexe 3 : Distribution des candidats par genre avant et après le délai d'inscription sur listes.

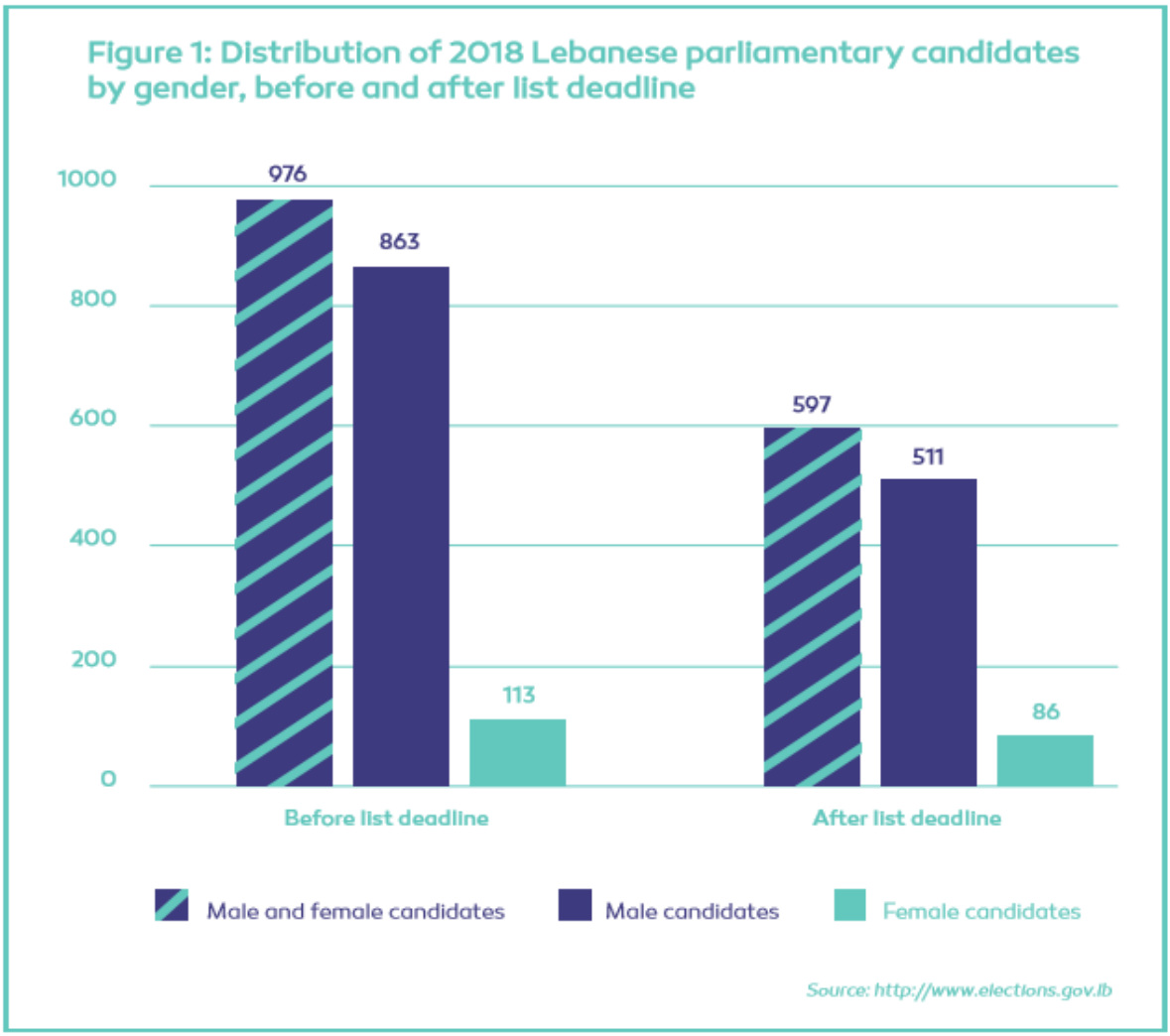

Source : http://www.elections.gov.lb